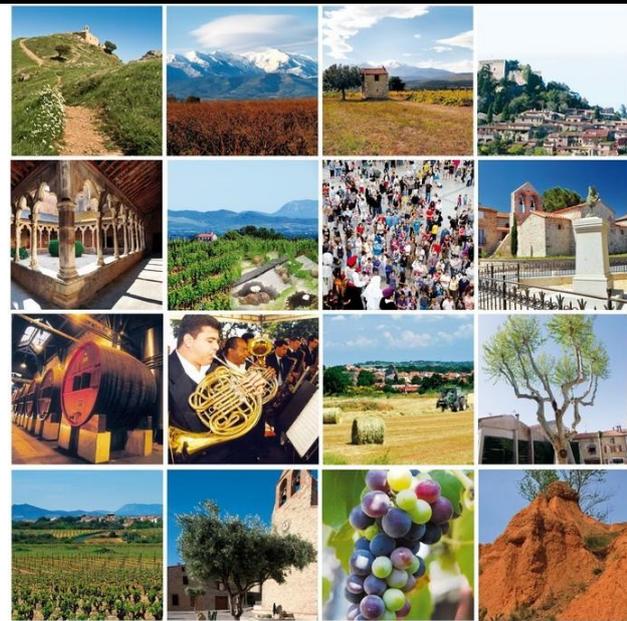


2015

BILAN D'ACTIVITE Communauté de Communes des Aspres



Sommaire

LIMINAIRE	3
L'INSTITUTION	4
Le territoire.....	4
Nombre de conseillers par commune	4
Conseil Communautaire	5
Bureau Communautaire	5
RAPPEL DES COMPETENCES	6
1^{ERE} PARTIE : DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS AU SERVICE DU TERRITOIRE	8
I.1 Services et effectifs.....	9
I.2 Ressources Humaines.....	11
I.2.1 La politique des Ressources Humaines	12
I.2.2 Le dialogue social et la concertation	15
I.3 Finances.....	16
I.4 Services généraux.....	20
I.4.1 Etude et prospective	20
I.4.2 Communication	28
I.4.3 Pôle administration générale	31
I.4.4 Pôle comptabilité	31
I.4.5 Pôle Marchés.....	32
I.5 Les Services à la population.....	33
I.5.1 Pôle enfance et jeune public	33
Crèche multiaccueil Claudine Touxagas	33
Relais d'Assistantes Maternelles	37
Accueils de Loisirs sans Hébergement.....	42
Accueils Périscolaires.....	45
Points d'Information Jeunesse	46
Restauration Scolaire.....	57

I.5.2 Pôle social	59
Portage repas.....	59
Téléalarme	60
I.5.3 Pôle déchets	61
La collecte des Ordures Ménagères	61
Les déchetteries.....	63
I.5.4 L'eau et l'assainissement.....	65
I.5.5 Le service commun Autorisation des Droits du Sol.....	67
I.5.4 Le service commun Maintenance et Modernisation de l'Eclairage Public	68
2^{EME} PARTIE : UNE OFFENSIVE EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	69
II.1 Les zones d'activité économique	70
II.2 Le tourisme.....	71
II.3 L'agriculture.....	73
II.4 Soutien à l'économie locale par l'attribution de subventions	74
3^{EME} PARTIE : LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET LE CADRE DE VIE	75
III.1 Attractivité territoriale	76
III.2 L'Habitat	78
III.3 La cohésion sociale.....	81
III.4 La coopération intercommunale et le dialogue territorial.....	83
4^{EME} PARTIE : LES ASPRES, UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE SON ENVIRONNEMENT	86
IV.1 Le Plan de Prévention des déchets	87
IV.2 La politique de l'eau.....	90
ANNEXES.....	94
Les interventions de la communauté par commune	

Liminaire

Je vous invite à découvrir le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes des Aspres.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 34 de la loi du 16 décembre 2011, ce document répond à plusieurs obligations légales faites à la collectivité, de rendre compte de son activité aux élus des communes membres. Il est complété par trois rapports annuels : un sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, et un sur le service public d'élimination des déchets (loi du 2 février 1995).

L'année 2015 a été dense en activités et réalisations pour la Communauté de Communes, avec plusieurs opérations d'envergure. Le déploiement des services aux familles avec l'intégration de la compétence « Accueils périscolaires », la création du service commun pour l'ADS, et toujours la politique en matière d'investissements qui permet un aménagement rationnel du territoire... marquent la concrétisation d'une politique résolument tournée vers la qualité et l'attractivité.

La Communauté de communes a également poursuivi les travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, la mise en œuvre du plan local d'élimination des déchets (conteneurs enterrés, compostage...).

A la lecture de ce rapport, je souhaite offrir chaque fois davantage de lisibilité sur les compétences, le fonctionnement et la politique communautaire des Aspres.

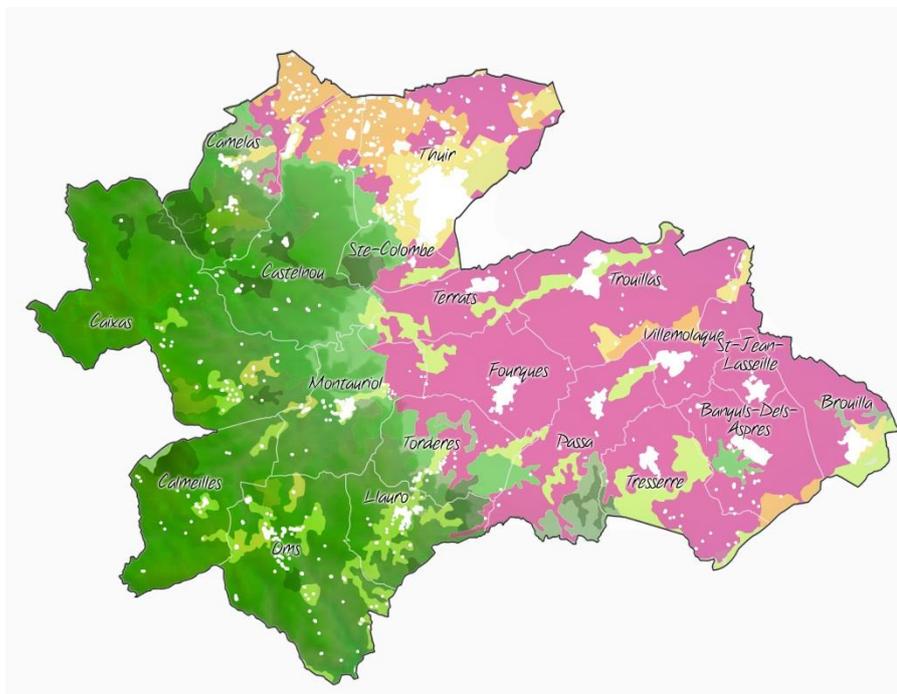
Bonne lecture !

Le Président,

René OLIVE

L'institution

Le territoire



Banyuls dels Aspres - Brouilla -
 Caixas - Calmeilles - Camélas -
 Castelnou - Fourques - Llauro -
 Montauriol - Oms - Passa - Ste
 Colombe - St Jean Lasseille -
 Terrats - Thuir- Torderes -
 Tresserre - Trouillas -
 Villemolaque.

19 communes
 20 161 habitants (pop DGF totale
 au 1^{er} janvier 2016- base INSEE)
 232 km²

Nombre de conseillers par commune

Dès 2014, la composition du Conseil communautaire a été considérablement modifiée pour répondre aux exigences de la Loi du 16 décembre 2010 : élection des conseillers communautaires au suffrage universel et réduction du nombre de conseillers.

En l'état actuel de la population, le Conseil est désormais constitué de 38 conseillers.

Communes	Populat ion 2011	%	Nombre de délégués	Communes	Population 2011	%	Nombre de délégués
1 BANYULS DELS ASPRES	1 217	6,38%	2	11 PASSA	702	3,68%	1
2 BROUILLA	1 122	5,88%	2	12 Ste COLOMBE	134	0,70%	1
3 CAIXAS	128	0,67%	1	13 ST JEAN LASSEILLE	947	4,97%	1
4 CALMEILLES	65	0,34%	1	14 TERRATS	671	3,52%	1
5 CAMELAS	418	2,19%	1	15 THUIR	7 248	38,02%	14
6 CASTELNOU	360	1,89%	1	16 TORDERES	168	0,88%	1
7 FOURQUES	1 155	6,06%	2	17 TRESSERRE	866	4,54%	1
8 LLAURO	322	1,69%	1	18 TROUILLAS	1 816	9,52%	3
9 MONTAURIOL	213	1,12%	1	19 VILLEMOLAQUE	1 203	6,31%	2
10 OMS	311	1,63%	1	TOTAL	19 066	100	38

Conseil Communautaire

A l'issue du scrutin de mars 2014, la Communauté est dirigée par un Conseil Communautaire composé de conseiller élus au suffrage universel.

38
Conseillers

Banyuls Dels Aspres	BERNARDY Laurent	Thuir	LAVAIL Jean-Marie	
	CHARPENTIER Fathia		LEMORT Raymond	
Brouilla	TAURINYA Pierre		RUIZ Denise	
	LLOBET Hélène		VOISIN Thierry	
Caixas	DOUTRES Alain		MON Nicole	
Calmeilles	CHINAUD Gérard		MAURY Pierre	
Camélas	LEHOUSSINE Bernard		BATALLE-SICRE Brigitte	
Castelnou	CHEREZ Jean		BERNADACH Jean-Claude	
Fourques	PUJOL Jean-Luc		FERRER Laurie	
	PIMENTEL Martine		RAYNAL Sabine	
Llauro	TOURNE Roger		PEREZ Raymond	
Montauriol	MAURAN Patrick		BOURRAT Alix	
Oms	VILA Christian		Tordères	LESNE Maya
Passa	BELLEGARDE Patrick		Tresserre	AMOUROUX Jean
Ste Colombe De La Commanderie	PUIG Alphonse	Trouillas	ATTARD Rémy	
St Jean Lasseille	NOURY Roland		ALBERT Jeanine	
Terrats	MASO Etienne		COUSSOLE Béatrice	
Thuir	OLIVE René	Villemolaque	PERALBA Jean-Claude	
	GONZALEZ Nicole		FLACHAIRE Ghislaine	

Bureau Communautaire

Communes	Titulaires	Communes	Titulaires
Banyuls Dels Aspres	Laurent BERNARDY	Passa	Patrick Bellegarde
Brouilla	Pierre Taurinya	St Jean Lasseille	Roland Noury
Caixas	Alain Doutres	Terrats	Etienne MASO
Calmeilles	Gérard CHINAUD	Thuir	René Olive
Camélas	Bernard LEHOUSSINE		Nicole Gonzalez
Castelnou	Jean Cherez		Jean-Marie Lavail
Fourques	Jean-Luc Pujol		Raymond Lemort
Llauro	Roger Tourne	Torderes	Maya Lesne
Montauriol	Patrick Mauran	Tresserre	Jean Amouroux
Oms	Christian Vila	Trouillas	Rémy Attard
Sainte Colombe	Alphonse Puig	Villemolaque	Jean-Claude Peralba

22 membres
du Bureau

Le Président : René Olive, Maire de Thuir

Les 9 Vice-Présidents

Rémy ATTARD	Administration générale – Urbanisme – Dev. Eco - Communication
Jean-Claude PERALBA	Déchets
Alphonse PUIG	Eau – Assainissement
Nicole GONZALEZ	Tourisme
Roger TOURNE	Petite enfance (crèche) enfance et ado (ALSH et PIJ)
Jean-Marie LAVAIL	Finances
Roland NOURY	Agriculture - Artisanat
Raymond LEMORT	Restauration scolaire Personnes âgées (portage repas et téléalarme)
Maya LESNE	Rythmes scolaires

9
commissions

Rappel des Compétences

Conformément à l'article L. 5214-16 du Code des Collectivités Territoriales, la Communauté exerce les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

Aménagement de l'espace :

- Mise en œuvre d'opérations d'aménagement visant à améliorer et sécuriser les traversées et cœurs de villes et villages, dont l'accès piétonnier, les pistes cyclables et le traitement paysager.
- Élaboration, révision, modification et suivi d'un Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale (SCOT) et d'un Schéma de secteur
- Sont d'intérêt communautaire la constitution et gestion de réserves foncières destinées à permettre la création et l'extension de Zones d'Activité(s) Economique(s) communautaires.

Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

- Création, extension, aménagement, entretien, gestion, promotion et commercialisation des zones d'activité(s) économique(s).
- Tourisme (promotion et structuration)
- Bistrots de Pays

Actions de développement économique d'intérêt communautaire.

COMPETENCES OPTIONNELLES

Politique du logement et du cadre de vie :

- Mise en place et Suivi d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) et de toutes opérations ou procédures similaires conventionnelles d'amélioration de l'habitat.
- Participation financière à la réhabilitation et à l'amélioration des logements des familles défavorisées et des logements des propriétaires occupants : abondement de l'aide de l'Etat par la Communauté de Communes des Aspres.
- Aide et participation à la rénovation des façades dans le cadre de la requalification des centres anciens des communes membres de la communauté.
- Acquisitions foncières, études, aménagement et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de THUIR et suivant les directives du Schéma Départemental.
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : soutien à la maîtrise de l'énergie

Création d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Actions Sociales d'Intérêt Communautaire : Sont d'intérêt communautaire les actions et services à caractère social suivants :

- en faveur des personnes âgées et des personnes en difficulté
- ✓ *portage de repas à domicile*
- ✓ *téléalarme : mise en place et suivi du service.*

- en direction des enfants :
- ✓ *Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles (RAM)*
- ✓ *Multiaccueil : La communauté prend en charge les études, la réalisation et la gestion d'équipements d'intérêt communautaire destinés au multi accueil de la petite enfance (enfants de 0 à 4 ans).*
- ✓ *Accueil de Loisirs Intercommunal sans Hébergement pour le Maternel- primaire et accueil de loisirs adolescents avec le PIJ*
- ✓ *Accueil périscolaire*

Protection et mise en valeur de l'environnement

Voirie intercommunale (accès aux équipements communautaires)

Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés

Eau et Assainissement

- Service public d'eau potable : production et distribution de l'eau
- Aménagement et gestion des réseaux collectifs et des équipements de collecte et de distribution de l'eau (forages, station de surpression et de relevage)
- Assainissement collectif et autonome :
- Service public d'assainissement collectif : collecte et traitement des eaux usées, .service public d'assainissement non collectif (SPANC) : contrôle des dispositifs d'assainissement à partir des documents communaux approuvés.

COMPETENCES FACULTATIVES

- Mise à disposition de terrains pour implantation de casernes de gendarmerie et de centre de secours.
- Fourrières animale et automobile sur le territoire communautaire.
- Mise en place, développement, gestion et coordination d'un Système d'information Géographique (SIG).
- "Assistance Technique et Aide Financière aux Associations organisant des manifestations s'inscrivant dans l'une des compétences exercée par la communauté et susceptibles d'intéresser et de drainer l'ensemble de la population de la communauté
- Restauration Scolaire du Primaire et Maternelle
- Adhésion au SPANC 66
- Création d'un service commun Autorisation de Droits des Sol
- Création d'un service commun Maintenance et Modernisation de l'Eclairage Public

LES COMPETENCES NOUVELLES EN 2015 :

- Création d'un service de Maintenance et Modernisation de l'Eclairage Public

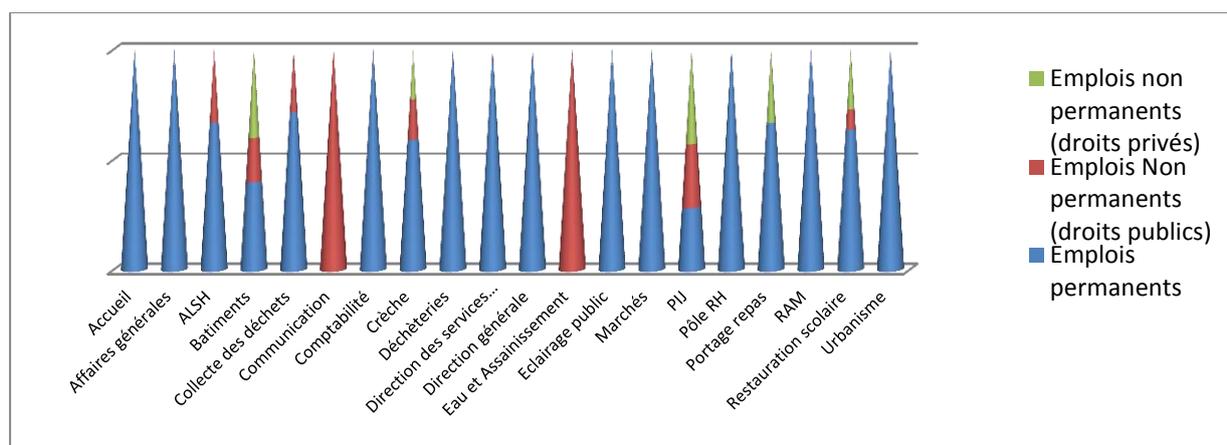
1^{ERE} PARTIE

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le tableau des effectifs modifié :

<i>PERSONNEL INTERCOMMUNAL au 31-12-2015</i>	<i>Postes créés</i>	<i>Postes pourvus</i>	<i>Postes vacants</i>
FILIERE ADMINISTRATIVE			
<i>Directeur Général des Services d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants</i>	1	1	0
<i>Directrice Générale Adjointe d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants</i>	1	1	0
<i>Directeur territorial</i>	1	0	1
<i>Attachés territoriaux</i>	2	2	0
<i>Directeur des Services Techniques d'un EPCI de 20 000 à 40 000 habitants</i>	1	1	0
<i>Ingénieur Principal</i>	1	1	0
<i>Rédacteur territorial</i>	2	2	0
<i>Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe</i>	1	1	0
<i>Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe</i>	2	1	1
<i>Adjoints administratifs de 1^{ère} Classe</i>	3	1	2
<i>Adjoints administratifs de 2^{ème} Classe</i>	4	3	1
FILIERE TECHNIQUE			
<i>Affectés aux études et travaux</i>			
<i>Techniciens territoriaux</i>	2	1	1
<i>Affectés à la collecte et déchèteries</i>			
<i>Agent de maîtrise</i>	1	1	0
<i>Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe</i>	5	5	0
<i>Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe</i>	10	10	0
<i>Adjoints techniques de 1^{ère} classe</i>	6	0	6
<i>Adjoints techniques de 2^{ème} classe</i>	13	9	4
<i>Affectés au portage de repas</i>			
<i>Adjoint technique de 2^{ème} classe</i>	3	1	2
<i>Affectés à la restauration scolaire</i>			
<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet</i>	1	1	0
<i>Adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet (1x25/35-1x28/35-1x29/35-1x17/35-1x30/35-1x18/35)</i>	6	6	0
<i>Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet</i>	1	1	0
<i>Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35)</i>	1	1	0
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE			
<i>Puéricultrice de classe normale</i>	1	1	0
<i>Educatrices de jeunes enfants Principal</i>	1	1	0
<i>Educatrices de jeunes enfants</i>	3	1	2
<i>Infirmière de classe supérieure</i>	1	1	0
<i>Axillaire de puériculture principale de 2^{ème} à temps complet et temps partiel</i>	2	2	0
<i>Auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe</i>	2	1	1
<i>Adjoints techniques de 2^{ème} classe dont 4 à temps non complet (1x23/35-1x17/35-1x21/35-1x31.42/35)</i>	11	10	1
FILIERE ANIMATION			
<i>Animateurs territoriaux</i>	2	2	0
<i>Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe</i>	1	0	1
<i>Adjoints d'animation de 1^{ère} classe</i>	1	1	0
<i>Adjoints d'animation de 2^{ème} classe</i>	2	2	0
<i>Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (29/35)</i>	1	1	0
TOTAUX	96	73	23

Répartition des effectifs par types d'emplois



Effectif 2015	147
ETP 2015	84,48
Masse salariale 2015	2.856.637,43€

I.2 Ressources humaines

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	2
Nombre de bulletins émis en 2015	1328
Nombre de mandats émis en 2015	1501
Nombre d'arrêts maladie traités	131
Nombre d'arrêts suite à un accident de service	19
TOTAL : journées d'absences (ETP)	1 874
Ou en remplacement d'agent en équivalent temps plein	8,22
Jours de formation par agent	
- Permis PL et FIMO : 1	
- FCO : 3	
- Habilitation électrique : 3	
- Caces Nacelle : 3	
- Caces chariot de manutention : 1	
- BAFA : 1	
	206
Nombre de CTP réunis	2
Nombre de participants au CTP	16

I.2.1 La politique des Ressources Humaines

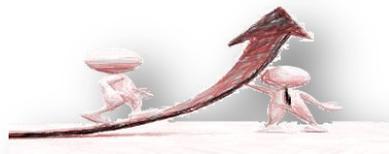
▪ Les avancements 2015

Nombre de promotions internes : 0

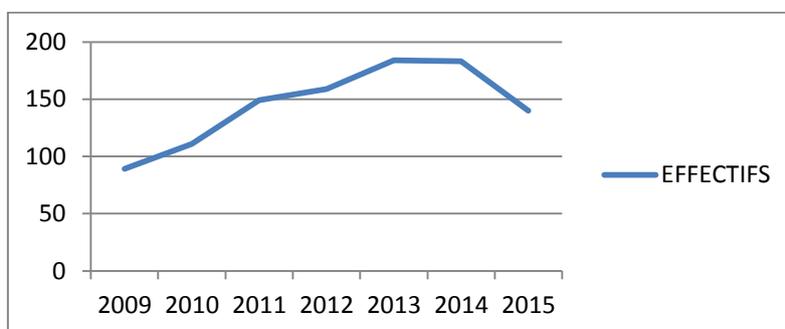
Nombre d'avancements de grade : 13

Nombre d'avancements d'échelon : 32

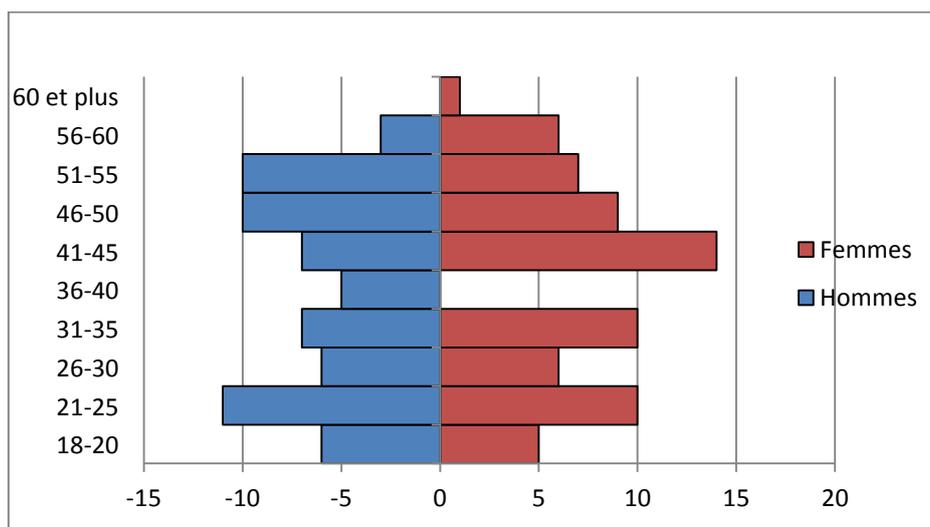
Nombre de nominations suite à un examen professionnel : 0



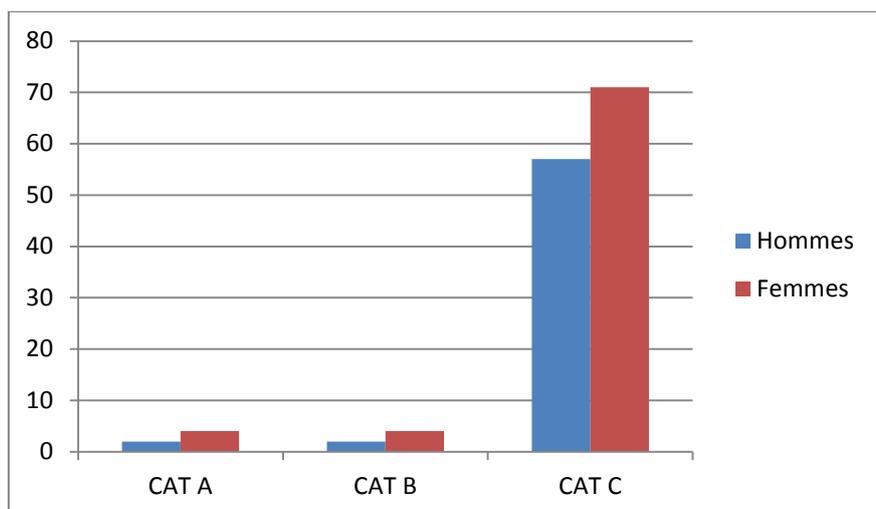
▪ Evolution des effectifs



▪ Pyramide des âges et répartition par sexe



▪ Répartition des effectifs par catégorie



▪ Mouvements de personnel en 2015

- Remplacements et renforts suite à maladie, maternité : **6**
- Saisonniers : **28**
- Vacances de poste (départ, retraite) : **1**
- Mises en disponibilités pour convenances personnelles : **4**
- Création de postes en 2015 : **13**
- Mobilité interne : **0**
- Apprentis : **1**
- Emplois d'avenir et CAE : **12**
- CV reçus : **155**

▪ Accueil stagiaires

Sur les **23** demandes, **19** élèves ou étudiants en formation ont pu effectuer un stage au sein de la collectivité (ALSH-CRECHE-PIJ-CTC-ADMINISTRATION).

▪ La formation des agents

La formation permet de développer les compétences mais également de valoriser les agents dans le cadre de leur activité. C'est dans cette optique que la collectivité a décidé, dans une démarche cohérente, de s'engager dans l'élaboration du Plan de Formation.

Le plan de formation a pour objectif :

- L'adaptation des agents à l'évolution de leurs emplois (obligation légale)
- L'adaptation des compétences des agents aux orientations stratégiques de la collectivité
- Le développement du capital humain
- L'accompagnement de l'agent dans son projet professionnel

Le plan de formation peut comporter trois types d'actions :

- des actions visant à assurer l'adaptation de l'agent au poste de travail,
 - des actions liées à l'évolution des emplois ou participant au maintien dans l'emploi,
 - des actions ayant pour objet le développement des compétences des agents.
- Fonctionnement du Compteur « DIF »

Chaque agent territorial dispose d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, appelé droit individuel à la formation (DIF), qu'il peut utiliser pour accomplir certaines formations.

Objectifs

Le DIF est mobilisé sur les formations, dès lors qu'elles sont inscrites au plan de formation de la collectivité dans le cas de :

- formations de perfectionnement,
- préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique,
- toute autre formation sollicitée sous réserve de l'avis favorable de la collectivité.

Bénéficiaires

Pour bénéficier du DIF, il faut être :

- soit fonctionnaire,
- soit contractuel et justifier d'au moins 1 an de services au sein de sa collectivité.

Durée des droits acquis

Le DIF est fixé à 20 heures par an pour les agents à temps complet.

Les périodes de congé de maladie, de mise à disposition, de détachement et de congé parental sont prises en compte pour le calcul des droits au DIF.

Pour l'agent à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet, le crédit d'heures de formation est calculé au prorata du temps travaillé (par exemple 16 heures par an pour un agent travaillant à 80 %).

Les droits à formation peuvent être cumulés pendant 6 ans jusqu'à 120 heures. S'ils ne sont pas utilisés au terme de 6 ans, le crédit d'heures reste plafonné à 120 heures et l'agent n'acquiert plus de nouveaux droits. Les collectivités informent périodiquement l'agent de ses droits.

Attention : Le fonctionnaire n'acquiert pas de droit individuel à la formation pendant les périodes de disponibilité.

I.2.2 Concertation et dialogue social

- 4^{ème} campagne des entretiens professionnels

Dans sa séance du 24 Janvier 2012 les membres du Comité Technique Paritaire ont émis un avis favorable, pour la mise en place de l'entretien professionnel individuel des agents. Ces entretiens ont été menés à titre expérimental sur l'année 2012 et sont devenus obligatoires dès 2013.

Depuis, la collectivité a su consolider la bienveillance de ce nouveau type de dialogue social, et a su fédérer l'ensemble des services. Les répercussions ont été multiples, à la fois dans le recueil des vœux et souhaits des agents, des responsables de services et des attentes de la collectivité.

- augmentation de la demande en formation des agents (+ **92,57 %** entre 2014 et 2015)
- prise de conscience de l'évolution de carrière des agents
- fixation et rendu d'objectifs tendant à améliorer l'emploi et donc optimiser le service rendu à la population.



- Le Comité technique paritaire

Le CTP a été réuni au cours de l'année 2015 pour traiter plusieurs points d'ordre du jour dont les plus importants sont :

- Désignation des membres du CHSCT
- Modification du tableau des effectifs
- Demande et renouvellement des mises en disponibilité
- Mise en place et rétroactivité de la GIPA
- Intégration d'un agent suite à détachement
- Réorganisation du service de Collecte
- Renouvellement du contrat spécial d'engagement



Au-delà des dispositifs réglementaires ou formels, un dialogue social permanent est recherché à travers l'instauration de réunions interservices à un rythme bimensuel. De même, désormais chaque service a mis en place une réunion de service qui favorise le dynamique de projet et la cohésion interne.

I.3 Finances

Rapport de la dette

	Amortissement 2015	Dette au 31/12/15	Dette/ habitant (19649)	Extinction de la dette
CC. Aspres	225 620,70	1 739 859,25	11,48	2027
Budget annexe Eau potable	199 808,15	2 170 887,48	10,17	2035
Budget Annexe Assainissement	392 851,52	4 561 920,87	14,17	2036

La fiscalité

Les ressources fiscales des collectivités se décomposent en fiscalité directe et fiscalité indirecte.

La fiscalité directe

Elle comprend principalement quatre taxes et des prélèvements de moindre importance.

Les quatre taxes directes sont :

- la taxe d’habitation, payée par les particuliers et les entreprises ;
 - la taxe sur le foncier bâti, payée par les propriétaires du terrain ;
 - la taxe sur le foncier non bâti, également payée par les propriétaires du terrain ;
 - la contribution économique territoriale, acquittée par les entreprises, venant en substitution de la taxe professionnelle supprimée depuis 2010. Cette contribution se décompose en 2 éléments : la Cotisation foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- Ce nouveau panier de ressources consistant notamment, dès 2011, en un transfert de la fiscalité des ménages vers la collectivité, complète les ressources liées à l’activité économique du territoire.

Ces quatre taxes représentent près des trois quarts des recettes fiscales des collectivités, groupements à fiscalité propre inclus : elles s’élevaient à 68,6 milliards d’euros (Mds €) en 2011.

Il a été voté par le Conseil Communautaire une stabilisation des taux d’imposition liés à ces ressources (TH, TFB, TFNB, et CFE) depuis 2011, soit tels que issus du transfert de ces taxes du département aux EPCI.

La taxe professionnelle était la plus importante des ressources des groupements à fiscalité propre ; elle représentait, à elle seule, 29,8 % des recettes fiscales, directes et indirectes. La fiscalité économique locale mise en place en substitution (CET, IFER, TASCOT) ne dégage pas un produit aussi important que la taxe professionnelle.

Elles sont donc complétées par de nouvelles dispositions depuis 2011, résultant de l’imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et sur les surfaces commerciales (TASCOT).

Enfin, afin d'équilibrer les pertes de ressources, l'Etat a mis en place une dotation de compensation sur les recettes de taxe professionnelles, censées équilibrer les produits AVANT et APRES réforme.

Cependant, même si l'Etat s'est engagé à mettre en place un système assurant la compensation intégrale, pour chaque collectivité territoriale, de la perte de ressources résultant de la suppression de la taxe professionnelle, ce système met un coup d'arrêt, depuis 2011 à la dynamique fiscale et la politique d'investissement qui était celle de la communauté de communes. Ce coup d'arrêt est confirmé au regard de la baisse des autres ressources de l'Etat (DGF notamment) et de la pérennisation du prélèvement FNGIR. Ce mécanisme de garantie consiste en la mise en place d'un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources pour assurer une péréquation horizontale (un équilibre) entre collectivités. Dans ce cadre, la Communauté de Communes des Aspres reverse chaque année **628 013,00€**.

Enfin, au-delà du FNGIR, un nouveau fonds de péréquation horizontale, a été institué dès 2012 : le Fonds de Péréquation Intercommunal. Il vise à renforcer la solidarité entre régions riches et pauvres.

Ce fonds abondé par les prélèvements financiers aux EPCI dites « riches », est partagé entre les EPCI bénéficiaires et leurs communes membres.

Depuis sa mise en place, la Communauté de Communes des Aspres est bénéficiaire de ce fonds, à hauteur, pour 2015, de 177 510,00€. Il est rappelé que le choix opéré pour 2015 était de conserver l'intégralité du FPIC (part EPCI et parts communales), deux conseils municipaux s'y étant opposés, la répartition de droit commun s'est opérée, soit une réversion aux communes de 279.268 €

Pour conclure, il convient de relever que les mécanismes de garantie devaient permettre de retrouver le montant des recettes fiscales avant réforme ; mais il faudra noter la baisse concrète des dotations globale forfaitaire (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) au titre de la participation au redressement des finances publiques de **203 163€** pour 2015 (soit un total cumulé de 285.606€) au regard de la prévision attendue, confirmant un « recul » des ressources des collectivités locales.

Compte administratif consolidé 2015

Les résultats financiers 2015

Budget principal	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
INVESTISSEMENT	6 563 112,31	4 932 242,94	- 836 570,89
+ Restes à réaliser	1 582 417,34	2 376 715,82	
FONCTIONNEMENT	10 066 931,07	11 511 159,45	+1 444 228,38

Soit un besoin d'investissement à couvrir par affectation des résultats de : 678 333,76 € à porter au 1068 du budget 2016.

Et un excédent définitif de fonctionnement de 607 657,49 €.

Budget Eau potable	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
INVESTISSEMENT	837 026,20	1 059 866,52	+ 60 025,83
+ Restes à réaliser	222 814,49	60 000,00	
FONCTIONNEMENT	451 022,79	1 820 495,30	1 369 472,51

Soit un excédent d'investissement à reporter de : 222 840,32 €.

Et un excédent définitif de fonctionnement de + 1 369 472,51€

Budget Assainissement	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
INVESTISSEMENT	1 350 538,40	2 554 279,42	+ 421 336,24
+ Restes à réaliser	2 246 397,82	1 463 993,04	
FONCTIONNEMENT	753 202,72	1 798 778,91	+ 1 045 576,19

Soit un excédent d'investissement à reporter de : 1 203 741,02 €.

Et un excédent définitif de fonctionnement de + 1 045 576,19€

Moyens financiers

- Les ressources d'origine fiscale

Le paysage fiscal local a été profondément bouleversé à partir de 2010 avec la réforme de la fiscalité locale. Cette réforme s'est accompagnée de la création de nouveaux impôts, d'un glissement des taux d'impôts existants entre collectivités locales, de fiscalité reversée de l'État vers les collectivités locales et d'une attribution de dotation de compensation pour assurer un niveau de ressources équivalent.

A ce titre, ont été alloués à la communauté de communes pour 2015 :

73: Impôts ménages	
Fiscalité directe TH	2 475 863,00
Fiscalité directe FNB	18 963,00
Fiscalité directe TAFNB	27 686,00
Autres impôts locaux	20 229,00
Taxe enlèvement OM	2 444 636,00
Rbmst TEOM PMCA+ administration générale	225 310
Taxe de séjour	35 284,26
73: Impôts liés à l'ex-TP	
Cotisation foncière des entreprises	966 876,00
Prévision fiscalité directe CVAE	498 808,00
Prévision fiscalité directe IFER	101 693,00
Prévision fiscalité directe TASCUM	26 509,00
Fd de péréquation	177 510,00
74: Dotation - Subvention - Participation	
DGF : Base + Péréquation + Bonification	497 280,00
Dotation compensation	555 195,00
Allocations compensatrices	237 458,00

- Les ressources non fiscales

Partenariats financiers :

Depuis 2012, un effort particulier a été porté à la mobilisation de partenariats financiers.

C'est dans ce cadre qu'en 2015, 20 dossiers de demande de financement ont été déposés afin de solliciter des subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département pour les différentes opérations engagées, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Sur 2015, les subventions notifiées ont permis de mobiliser (paiements effectifs) 1 836 486,56 €.



I.4 Services généraux

I.4.1 Etudes et prospective

Indicateurs 2015	
Nombre d'études engagées (ou en cours)	5
Montant total des coûts études	27 000 € HT
Nombre de prestataires externes	1

Elaboration d'un Projet de Développement Durable - Agenda 21

En Décembre 2011, la Communauté de Communes des Aspres a délibéré favorablement et à l'unanimité pour s'engager dans l'élaboration d'un Agenda 21.

Un bureau d'études a été recruté afin d'établir un état des lieux du territoire et d'accompagner la collectivité dans cette démarche concertée pour élaborer le projet de développement durable.

Un comité technique a été constitué regroupant l'ensemble des services, les partenaires institutionnels et des représentants administratifs des communes afin d'encadrer les travaux.

Le comité de pilotage, le Bureau des maires, en assure le suivi.

Pour rappel, le développement durable n'est autre qu'un projet politique qui permet de concilier le progrès économique, la justice sociale, et la préservation de l'environnement.

Il s'agit donc du concept qui prédomine l'établissement d'un projet de territoire et l'agenda 21 est l'outil qui permet de le traduire (le plan d'actions).

La communauté de communes des Aspres s'est engagée dans l'élaboration d'un Agenda 21 local afin de valoriser son projet de développement d'ores et déjà initié et en partie mis en œuvre et de l'enrichir des contributions issues de la concertation.

Etat d'avancement de la démarche :

L'élaboration d'un Agenda 21 s'articule autour de différentes étapes :

- **L'état des lieux**
- La définition des orientations stratégiques
- L'élaboration du plan d'actions
- La mise en œuvre
- L'évaluation

Cet état des lieux a été réalisé et présente une partie des actions déjà engagées par les communes et la communauté en matière de développement durable ainsi qu'un volet de communication très orienté sur le public « jeunes ».

Consultation des habitants – Phase de Diagnostic

Dès la validation de cet état des lieux par les élus de la communauté, ce dernier a été publié assorti d'un questionnaire en ligne afin de tendre vers un diagnostic qualitatif.

Une campagne de sensibilisation grand public a été engagée : une troupe de théâtre a été recrutée afin de mettre en place des animations de rue sur le thème de l'Agenda 21 des Aspres et des supports ont été créés : logo, bande-dessinée, Questionnaire illustré, mascotte.



A cette occasion, une « équipe » de 9 jeunes encadrée par les animateurs du Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes des Aspres a participé à l'animation. Ils ont ainsi abordé les passants afin de les sensibiliser sur la nécessité de répondre au questionnaire.

Ils ont également créé un jeu permettant de répondre à des questions portant sur l'état des lieux.

Concertation – Phase de définition des orientations stratégiques

En 2015, la réflexion relative à l'élaboration du projet de territoire s'est poursuivie en régie.

Dans ce cadre, les divers niveaux de concertation ont été accentués :

19 commissions thématiques ont été réunies sur l'année.

39 réunions de services, 28 réunions interservices, 24 réunions publiques, participation à 6 conseils d'école, 7 réunions en Bureau Restreint (composé des vice-présidents), 6 réunions du Bureau Complet et 5 Conseils Communautaires viennent compléter la démarche de consultation qui se veut large et fédératrice.

Lors de la commission du 27/10/2015, une ébauche du projet de territoire a été présentée aux élus.

Cette trame doit encore être concertée, amendée afin d'être validée. Le projet de territoire pré-identifié se décline sur 4 axes :

- Axe préalable : Optimisation des services aux publics
- Axe 1 : Poursuivre et conforter la dynamique économique engagée sur le territoire des Aspres
- Axe 2 : Elaborer et mettre en œuvre un programme territorial en faveur de la « croissance verte »
- Axe 3 : Préserver notre environnement et le cadre de vie des habitants
- Axe 4 : Pour un territoire ouvert... et coopérant

L'élaboration du projet de territoire des Aspres est assortie de 2 réflexions complémentaires menées simultanément :

- Le schéma de mutualisation (approuvé au 31/12/2015)
- Le pacte financier et fiscal (en cours de réalisation)

Parallèlement à la réflexion engagée en faveur de l'élaboration de l'Agenda 21 des Aspres, l'ensemble des réalisations engagées par la collectivité s'inscrivent résolument dans une démarche de développement durable.

Cout de l'étude : réalisée en régie

Elaboration du Schéma de mutualisation des Aspres

Prévus par la Loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, les schémas de mutualisation visent une meilleure organisation des services. C'est dans ce cadre que la Communauté de communes des Aspres a piloté la réflexion portant sur le schéma de mutualisation et s'est appuyé sur deux instances de concertation pour le bâtir : la commission intercommunale des directeurs et secrétaires généraux des Aspres et le groupe de travail « mutualisation ».

Le schéma de mutualisation des Aspres est donc le fruit d'un travail collectif qui s'articule autour de deux axes : un état des lieux et les perspectives de mutualisation à court et moyen termes.

La valeur ajoutée de la mutualisation se situe d'abord dans l'amélioration de l'offre et du fonctionnement des services sur tout le territoire ainsi que dans l'amélioration des conditions de travail des personnels. Ensuite, à moyen et long terme, l'élimination des doublons et la mise en commun des moyens produira des économies.

Présenté lors du Conseil communautaire du 30 septembre 2015, le schéma de mutualisation ne constitue pas un point d'arrivée, ni un aboutissement, mais bel et bien un point de départ. Il inaugure une période de réflexions relatives à l'organisation des services territoriaux à l'échelle communautaire.

Cout de l'étude : réalisée en régie

Elaboration du Pacte Financier et Fiscal

Véritable outil de prospective, le Pacte Financier et Fiscal est l'outil qui permettra d'optimiser et de sécuriser le financement du projet de territoire. Au cours de la réflexion engagée lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2015 puis 2016, les prémices d'un PFF ont été abordés : analyse du périmètre des compétences, des flux financiers au sein du bloc communal, de la fiscalité...

Désormais, il s'agit de rechercher le consensus sur l'ensemble des pistes étudiées et de les formaliser au sein d'un support de négociation : le Pacte Financier et Fiscal.

Cout de l'étude : réalisée en régie

Le Plan de Développement Numérique

En l'espace de quelques années, le fonctionnement de la communauté de communes a été bouleversé par le transfert de compétences « par vagues » successives générant notamment, une importante croissance de ses effectifs.

C'est dans ce contexte que les élus des Aspres ont souhaité se doter d'un plan de développement numérique pour la collectivité.

L'objectif de ce programme était, sur la base d'un diagnostic interne, de faire l'acquisition des outils appropriés pour faire mieux, faire ensemble et le faire savoir.

Les télé-procédures permettent une accessibilité qui s'affranchit des horaires d'ouverture et des distances à parcourir pour rejoindre un guichet physique.

Les TIC au service de la population sont une priorité, car complémentaires des services à la population " classiques ".

Plus largement, la dématérialisation suppose d'intégrer le canal Internet dans la chaîne des traitements classiques, d'être en capacité de traiter la demande rapidement et d'en assurer le suivi. Elle implique donc de disposer des outils informatiques de gestion adaptés.

Le Plan de développement numérique des Aspres permet ainsi de mettre en place des procédures mobilisant les TIC en fonction des services dans le souci permanent d'en optimiser le fonctionnement et de rendre un meilleur service aux usagers.

La mission réalisée dès 2014 s'est déclinée ainsi en diverses phases simultanées :

1- Etat des lieux :

Une analyse de l'existant a été réalisée. Un comité de pilotage constitué pour assurer le suivi de l'étude s'est réuni afin d'amender et valider cet état des lieux.

2- Identification des outils et des alternatives

Pour chaque service, avec une vision globalisée, il s'agissait de définir les marges de progrès dans l'optimisation du fonctionnement par l'utilisation des nouvelles technologies. Cette phase, concomitante de l'identification des outils adaptés a été validée en Comité de pilotage.

En résumé 3 pôles de services ont fait l'objet d'une préconisation ciblée :

- les services du pôle enfance jeunesse, qui regroupent la crèche, le relais d'assistantes maternelles, les accueils de loisir sans hébergement, les points d'information jeunesse et l'accueil périscolaire, avec la création d'un « compte-famille » ;
- les services généraux (comptabilité, ressources humaines, marchés) ;
- Le service déchets (collecte et déchetteries) avec un enjeu particulier portant sur l'optimisation des tournées dans le cadre d'une politique de réduction des déchets.

3- Mise en œuvre

Depuis le 1er janvier 2014, la Communauté de Communes propose aux usagers de bon nombre de ses services la possibilité de créer son « compte famille ».

Simple, gratuit, et disponible 7 jours sur 7, l'ESPACE FAMILLE facilite la relation entre les services intercommunaux et les administrés. Il donne accès aux actualités et aux informations pratiques mais surtout, il permet les formalités (inscriptions, téléchargements...) de l'ensemble des services et le règlement en ligne de l'ensemble des prestations. En effet, un système de paiement en ligne entièrement sécurisé selon les dernières normes de sécurité en vigueur est mis en place dans le cadre du PDN.

Les services concernés sont :

- La restauration scolaire
- Les accueils de loisirs Enfance et Jeunesse
- Les accueils périscolaires
- La structure multi-accueil (crèche)
- Le portage repas

Afin de mettre en œuvre les outils de gestion issus de cette démarche, la collectivité a opté pour la mise en place d'une régie unique, mutualisée à l'échelle de son territoire de compétence (19 communes et 6 services). En janvier 2014, la collectivité a proposé aux usagers des services une facture unique de l'ensemble des prestations, accessible en ligne. 69 familles ont opté pour un règlement en ligne dès la mise en œuvre. Le mois suivant (février 2014), une hausse de 42% a été constatée. L'objectif de la collectivité est de tendre vers une majorité de règlements en ligne et une dématérialisation complète de la facturation.

La mise en place de la régie unique assortie de la plateforme de paiement en ligne a permis une augmentation sensible du nombre de règlements sécurisés :

En 2015, **12271** factures ont été éditées pour un volume d'encaissements de **914.596,59€**. Le nombre de règlements en ligne a augmenté de 25%. Cela a représenté **1482** paiements en ligne pour un montant de **104.609,42€**.

En 2015, le déploiement du PDN a consisté en l'acquisition d'outils permettant d'optimiser le fonctionnement des services généraux et de tendre vers une dématérialisation complète des procédures.

A ce titre, le service des marchés publics s'est doté du logiciel MARCO pour la gestion des achats. Cet outil permet de générer rapidement les pièces administratives des documents de consultation des entreprises. Permettant non seulement un gain de temps pour le service des marchés publics, il apporte également une sécurité juridique. En effet, MARCO s'adapte aux nouveautés réglementaires et à l'évolution de la jurisprudence. De plus, le logiciel fournit un accès à un référentiel juridique quotidiennement mis à jour et le service juridique se tient à disposition pour toute interrogation. Enfin, les tableaux de bords fournis par le logiciel permettent de mettre en œuvre une vraie gestion et planification des achats publics. Les modules de suivi des procédures mais aussi du suivi technique et financier permettent un réel suivi en temps réel de tous les marchés. Pour terminer, le module de ce logiciel permet de créer à la demande, la plateforme de marchés dématérialisés au bénéfice des communes, sans coût supplémentaire pour celles-ci, pris en charge dans le cadre d'une mutualisation par la Communauté.

De même, la Collectivité s'est dotée début 2015 d'un logiciel « Compta-paye » parmi les plus performants. Les fonctionnalités des applications de **paye et de ressources humaines** permettent de prendre en compte facilement et précisément l'ensemble des évolutions réglementaires et des

spécificités liées à chaque agent. Le logiciel effectue automatiquement la mise à jour des données réglementaires. Permettant une dématérialisation totale des procédures (paye, compta) il permet également de nombreuses fonctionnalités automatisées de GRH : Prise en charge du tableau d'avancement de grade et d'échelon avec projection automatique sur la carrière de l'agent et l'établissement de l'arrêté correspondant, projection budgétaire, établissement des simulations budgétaires pouvant être transférées directement en comptabilité par répartition analytique, approche et développement d'une GPEEC, gestion des plannings, de la formation, des carrières, mise en place d'un portail agent...

Le service **comptabilité** a procédé à une dématérialisation totale de ses procédures générant ainsi un gain considérable en productivité et en rapidité de traitement.

Cette procédure permet un transfert informatique des pièces, titres et mandats, et éléments joints à chaque opération comptable (facture, devis, marché). Ces modalités de fonctionnement permettent également une forte réduction de l'impact du fonctionnement sur la production de documents papier, donc sur l'environnement.

Enfin, dans le cadre des **affaires générales**, le logiciel permet, par protocole d'échange dématérialisé avec l'Etat, de transférer toutes pièces obligatoires au visa des services préfectoraux par dématérialisation. Ce qui engendre pour les services intercommunaux, un gain de temps et de praticité, et surtout une sécurisation du transfert des pièces, accusées réception dans la journée même des envois. Sur 2015, 167 actes ont ainsi été transmis par voie dématérialisée : délibérations, arrêtés obligatoires, décisions, et budgets.

Cout de l'étude : 0€ en 2015 (étude d'un montant de 35.791,20 € TTC réalisée et financée en 2013 avec 80% de subvention Europe + État).

Sont à la charge des exercices 2015 et suivants, la maintenance des logiciels concernés et les éventuelles formations aux modules complémentaires.

Mise en réseau des bibliothèques des Aspres

Né d'une volonté forte et partagée de satisfaire les besoins culturels de la population tout en participant au développement des 19 communes, la mise en place du réseau coopératif des bibliothèques communales par la communauté réseau répond aux enjeux de notre territoire.

Il s'agit, plus précisément de l'Informatisation de l'ensemble des bibliothèques communales de la Communauté de Communes des Aspres afin de tendre vers un réseau intercommunal, hébergé par la Médiathèque Départementale des Pyrénées-Orientales.

La consultation engagée auprès de prestataires externes intègre :

- la fourniture, l'installation et la mise en ordre de marche d'un système de gestion centralisé à la Médiathèque Départementale
- la formation du personnel,
- et le paramétrage du système.

Compte tenu de la technicité de l'opération, un agent communautaire a assuré l'animation et l'interface entre le prestataire recruté et les responsables communaux des bibliothèques (majoritairement des bénévoles).

L'informatisation a pour objectif :

- De proposer au public un service performant : prêt rapide et fiable, recherche documentaire simple et efficace, réservations de documents.
- De donner à l'équipe un outil de gestion efficace, utilisable par des professionnels comme par des bénévoles : prêt rigoureux, catalogage rapide et guidé, localisation des documents, disponibilité pour les lecteurs.
- De garantir aux élus une gestion rationalisée et simple, la fiabilité des services proposés au public, donc l'image de marque du Réseau.

Etat des lieux de l'informatisation suite à l'importante animation territoriale déployée :

Bibliothèque	Adresse IP fixe acquise	Equipements obtenus dans le cadre de la mise en réseau				Accès à Orphée.net	Pré catalogage
		ORDINATEUR DE BUREAU	DOUCHETTE(S)	CODES BARRES LECTEURS	CODES BARRES DOCUMENTS		
THUIR	OK	1	2	1000	1000	oui	Non concerné
TROUILLAS	OK	1	1	1000	1000	oui	Non concerné
TERRATS	OK		1	1000	1000	oui	Non concerné
BANYULS	OK			1000	1000	oui	Non concerné
LLAURO	OK	1	1	1000	1000	oui	A réaliser
BROUILLA	OK		1	1000	1000	oui	Non concerné
ST JEAN LASSEILLE	OK		1	1000	1000	oui	Non concerné
VILLEMOLAQUE	OK			1000	1000	oui	En cours
TRESSERRE	OK		1	1000	1000	En cours	A réaliser
OMS	OK	1	1	1000	1000	oui	En cours
MONTAURIOL	En cours	1	1	1000	1000	En cours	A réaliser
FOURQUES	PROJET DE MISE EN RESEAU EN ATTENTE EN RAISON DU REMANIEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE ET DU MANQUE DE BENEVOLE POUR LE SUIVI ACTUELLEMENT						
PASSA	ABANDON DU PROJET VALIDE PAR UN ELU DE PASSA						

Cout de l'étude : 22.500 € HT

L'étude relative à l'irrigation d'îlots prioritaires

Dans une situation de réchauffement climatique, de sécheresses estivales et automnales de plus en plus fréquentes, de concurrence sur un marché mondial et d'évolution de la réglementation, l'irrigation d'une plus grande partie du vignoble s'impose comme un facteur de production clé pour les prochaines années, offrant de nouvelles opportunités à la filière viticole mais également des possibilités de diversification.

C'est dans ce contexte que les élus de la Communauté de Communes des Aspres, soucieux de la préservation de son tissu économique, notamment en matière de production agricole, ont engagé, dans le cadre d'un partenariat financier avec le Conseil Départemental et de la Région une étude permettant de définir des îlots prioritaires pour la mise en place de réseaux d'irrigation.

Plusieurs réunions de concertation ont été organisées, dont l'objectif était de fournir aux agriculteurs et responsables professionnels des secteurs concernés toutes les informations et données indispensables pour décider de la réalisation du projet.

Une présentation de cette étude est proposée dans la rubrique II.3 Agriculture du présent rapport (Page 73)

Cout de l'étude : 0€ en 2015 (étude d'un montant de 49.808,80€ TTC réalisée et financée en 2014 avec 80% de subvention Région + Département)

A noter que des études réglementaires doivent être engagées dès 2016 qui feront l'objet d'une consultation.



I.4.2 Communication

Indicateurs

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	0.5
Nombre de supports créés	+ de 250

Alors que la communauté de communes acquiert chaque fois davantage de compétences et que l'impôt des ménages lui a été transféré, l'effort de communication est plus que jamais de mise.

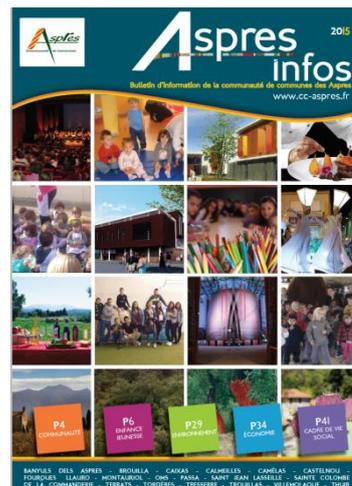
C'est pourquoi, au-delà de la brochure « Aspres Info » diffusée annuellement dans chaque boîte-aux-lettres du périmètre intercommunal, un support complémentaire a été proposé avec une thématique ciblée.

En 2012, le « flash info » a été ciblé sur le plan de prévention des déchets.

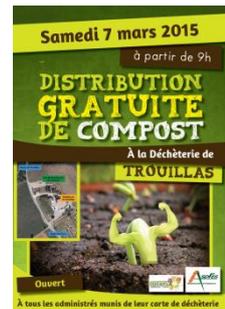
En 2013 le support a été ciblé sur les services aux familles

En 2014, le support devait porter sur l'Agenda 21 et a été suspendu le temps de la campagne électorale pour les municipales et le renouvellement du Conseil Communautaire de mars.

En 2015, le choix s'est porté sur le service déchets, dans le cadre de la réorganisation de la collecte.



Des outils de communication proposés par différents services ont également été diffusés afin d'apporter une information ciblée auprès de la population et/ou des usagers. Enfin un livret d'accueil a été conçu dans le cadre du renouvellement du Conseil communautaire.



Grâce à la mutualisation opérée également avec l'Office de Tourisme, différents supports de communication ont fait l'objet d'une mise en œuvre par le service Communication de la Communauté : magnet, plateau, mug, affiche, plaquette...

Au total, pour l'ensemble des compétences de la Communauté, plus de 250 supports de communication ont été créés à partir du service communication de la Communauté.

Enfin, le site Internet a régulièrement été revu et complété pour proposer à la population des Aspres une information actualisée et un outil moderne qui a vocation à développer l'interactivité.



Un espace famille y a été intégré et une page Facebook dédiée à la Communauté est également régulièrement « alimentée »

Espace Famille



Un Espace Famille vous sera dédié à partir du mois de Février.

Simple, gratuit, et disponible 7 jours sur 7, l'ESPACE FAMILLE facilitera la relation entre les services intercommunaux et vous !

Pour tous les internautes, l'espace famille donnera accès aux actualités et aux informations pratiques.

Pour les familles usagers des services Enfance, Jeunesse et Portage repas:
Vous pourrez accéder à votre espace privé à l'aide du code famille et d'un mot de passe inscrits sur vos factures (situé en haut à gauche en gras).
Le paiement en ligne, sera alors possible!
Un système de paiement en ligne entièrement sécurisé selon les dernières normes de sécurité en vigueur

Les services concernés :



Coût du service communication 2015 (essentiellement impression + charges de personnel) : 32.748,65€

I.4.3 Pôle Administration générale

La direction de l'administration générale est chargée :

- De la préparation et de la gestion des Bureaux et Assemblée
- Des moyens généraux (courriers, accueil, logistique du siège, marchés...)
- De la gestion administrative transversale des services
- De la comptabilité
- Des marchés publics
- De la gestion administrative transversale hors services (DGFIP, CAF,)
- De la gestion des délégations de services publics suivantes : Aire d'accueil des gens du voyage, fourrière automobile, fourrière animale, de la téléalarme et du portage de repas à domicile.

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	4
Nombre de Bureaux restreints	6
Nombre de Bureaux	6
Nombre de Conseils Communautaires	6
Nombre de délibérations	140
Nombre de décisions	44
Nombre de PV / Compte-rendu	6

I.4.4 Pôle Comptabilité

Indicateurs

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	2,25		
	Bdgt général	AEp	Asst
Nombre de mandats émis	3 672	62	83
Nombre de titres émis	2 086	24	134

Le pôle comptabilité se caractérise par un partenariat très étroit avec les services de la perception, dont les contacts sont quotidiens.

I.4.5 Pôle Marchés

Le pôle "marchés publics" met en œuvre les procédures relatives à l'achat public, analyse les offres et réalise le suivi financier des marchés. Ce service assure le lien transversal entre le pôle technique et le pôle administratif.

Les procédures sont dématérialisées. Le service dispose d'un logiciel permettant la rédaction des dossiers de consultations, un accompagnement automatisé des procédures, ainsi que le suivi technique et financier de chaque marché. Il fournit également les outils de veille juridique afin d'être informé au quotidien des évolutions réglementaires.

Les dossiers de consultation des entreprises sont téléchargeables sur la nouvelle plateforme de dématérialisation <http://cc-aspres.marcoweb.fr>, également accessible depuis le site internet de la Communauté www.cc-aspres.fr. Les communes bénéficient également de cette plateforme pour leurs marchés publics.

Dans le cadre d'un partenariat informel entre la communauté et les communes qui composent son périmètre, les communes bénéficient également de cette plateforme pour leurs marchés publics. La Communauté leur apporte régulièrement un soutien technique pour l'utilisation de cette plateforme.

En 2015, le nombre de marchés a légèrement augmenté, eu égard à la politique menée par les élus en faveur de l'aménagement rationnel du territoire à travers l'accompagnement de projets structurants.

Dans une période de crise importante et durable, les élus des Aspres ont fait le choix d'investissements conséquents sur le territoire permettant activement de soutenir l'emploi local.

Pour rappel 1million d'euros investis représentent en moyenne, 18 emplois locaux.

Dans un contexte budgétaire durablement contraint, les élus ont recherché une maîtrise des coûts, notamment par la gestion des achats de fournitures courantes qui représentent un nombre considérable de commandes qui engendrent des dépenses pour la collectivité. Des marchés à bons de commandes pour les fournitures administratives et d'entretien ont été mis en place afin de rationaliser au maximum ces achats courants.

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1
Nombre de dossiers de consultation rédigés	31
Nombre d'entreprises ayant présenté une offre	122
Montant total des consultations	6.004 479 €HT
<i>Dont investissement</i>	5 679 700 € HT
<i>Dont fonctionnement</i>	324 779 € HT

I.5 Les services à la population

I.5.1 Pôle Enfance et jeune public

Crèche Multiaccueil Claudine Touxagas

Le Multi-Accueil « Claudine TOUXAGAS » accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans. Créée en 1992 par la ville de Thuir, la crèche est devenue intercommunale en janvier 2008.

Le taux d'accueil est modulable sur 11 heures (de 7H30 à 18H30) afin d'optimiser le taux d'occupation :

- De 7H30 à 9H30 : 35 Enfants
- De 9H30 à 17H00 : 50 Enfants
- De 17H00 à 18H00 : 30 Enfants

Il y a eu en 2015, 224 jours d'ouverture et 117 enfants ont été accueillis. 3 Enfants sont partis en cours d'année pour cause de déménagement, 1 pour problème médical dans la famille, 1 pour problème médical de l'enfant mais est réinscrit pour la rentrée de septembre 2016, 2 enfants sont partis pour convenance personnelle.

Les contrats souscrits :

L'adaptation aux besoins des familles conduit à une variation importante des types de contrats qui varient de quelques heures jusqu'à 5 jours de contrat par semaine.

Pour les familles avec des horaires irréguliers (Professions libérales ou horaires modulables) les contrats sont établis selon un forfait d'heures mensuelles. En 2015, cela a concerné 3 enfants.

Analyse géographique de la fréquentation :

Commune dans l'EPCI	Pourcentage
Camelas	0.8 %
Castelnou	2.5%
Fourques	0.8%
Llauro	1.7%
Ste Colombe de la commanderie	0.8%
Passa	1.7%
St Jean Lasseille	0.8%
Terrats	2.5%
Thuir	64.1%
Tordères	0.8%
Tresserre	0.8%
Trouillas	15.4%
Villemolaque	0.8%
Total communauté	92.5%
Communes hors périmètre	
Corbère les Cabanes	0.8%
Llupia	1.7%
Néfiach	0.8%
St Feliu d'Avall	1.7%
Ponteilla	2.5%

▪ L'accueil Permanent :

L'accueil permanent est un service utilisé majoritairement par les parents en activité, en recherche d'emploi ou en formation. Le service répond également à des admissions qui font suite à une demande de la Protection Maternelle et Infantile dans le but de soulager des parents en difficulté dans la prise en charge de leur enfant.

▪ La Halte Jeux :

Mise en place en Septembre 2012, une salle et du personnel sont dédiés à la Halte Jeux pour les enfants accueillis en demi-journée sans demi-pension. Cela répond à une demande accrue des parents sans emploi, en demande de temps de garde pour préparer l'enfant à la collectivité et avoir du temps personnel. Il est ainsi proposé, dans ce cadre, un accueil plus individualisé pour les enfants, dans une perspective de socialisation, prenant en compte les difficultés liées à la séparation avec les parents.

La majorité des familles qui utilisent ce service correspond à un profil où la mère est au foyer, en congé parental. Quelques mamans travaillent à temps partiel.

▪ Typologie des familles :

En 2015, 95.56 % des enfants relevaient du régime général de la sécurité sociale et 3.59 % des enfants relevaient de la MSA (autres 0.85%).

▪ Accueil d'enfants porteurs de Handicap :

En 2015, la crèche n'a accueilli aucun enfant porteur de handicap. Néanmoins, le travail de collaboration avec l'association Hand'avant a été poursuivi. Ces travaux sont également utiles pour l'accueil d'enfants suivis par le CMP.

▪ Taux de Fréquentation de la crèche :

Le taux d'occupation de 2015 a atteint 70.53%, soit une baisse de 7.8% au regard du taux de 2014. Cette baisse s'explique notamment par une diminution du nombre d'inscriptions en halte jeux.

▪ Etat de présence enfants 2015 :

	Heures effectives	Heures facturées
Régime général	76.154,11	85.286,50
MSA	3.313,19	3.592,76
Total	79.790,30	89.819,18

▪ Actions Menées :

En direction des parents :

- En juin un questionnaire de satisfaction a été transmis aux parents afin de recueillir leurs avis ou remarques et tenter de procéder aux améliorations nécessaires.
- L'affichage d'informations a été renforcé et désormais, les menus hebdomadaires et autres informations importantes sont adressés aux familles par mail.

- Des réunions avec les parents, ont été organisées en soirée. Journées types à la crèche, présentation d'intervenants et questions ouvertes ... y ont été abordées

Pour les enfants :

- Visite hebdomadaire à la bibliothèque municipale et mensuelle aux « Racontines » ;
- Une intervenante de l'association Lire et Faire Lire intervient chaque Mardi pour leur lire des histoires ;
- Visite des deux écoles maternelles en fonction du lieu de scolarisation en fin d'année ;
- Promenades au parc de Thuir ;
- Ateliers spécifiques à la semaine du goût ;
- Organisation de la « Fête du Printemps » en collaboration avec le RAM ;
- Activités proposées au cours de l'année selon les saisons et les projets prévus (Chasse aux œufs en chocolat de Pâques, Carnaval, galette des Rois...) ;
- Spectacle de Noël conçu et présenté par l'équipe de la crèche.

Les animations en présence des familles :

- Sortie au parc de Clairfont en Juin pour les enfants du groupe des moyens et des grands avec une chasse au trésor préparée tout au long de l'année.
- Fête de fin d'année avec portes ouvertes et plusieurs ateliers destinés aux enfants : Pêche aux canards, ateliers maquillage... Les enfants entrant en Septembre 2015 étaient également invités. Un livre d'or est à la disposition des parents à cette occasion
- Fête de Noël en présence des parents.
- Création d'un livret d'accueil remis lors de l'inscription définitive de chaque enfant.

- La formation continue :

Les agents ont pu bénéficier de deux journées de formation sur la pédagogie Lockzy.

Accueil d'une Apprentie EJE.

- Accueil de stagiaires :

La crèche accueille tous les ans un grand nombre de stagiaires issus de divers horizons : 4^{ème}, 3^{ème}, Terminales, CAP Petite enfance, Ecole d'Auxiliaires de Puériculture, Pôle Emploi...

En 2015, la crèche a accueilli 10 stagiaires. Un livret d'accueil des stagiaires a été élaboré afin d'améliorer leur accueil.

- Les Réunions d'Equipe :

Les réunions d'équipes sont indispensables pour favoriser la cohésion du groupe et pour poser les problèmes rencontrés et les conduites à tenir. Chaque équipe se réunit tous les 15 jours hors vacances scolaires.

Une réunion générale environ toutes les 5 semaines a lieu dans les locaux du Multi-Accueil et une fois par an à la communauté des communes des Aspres.

- Renforcement du réseau des partenaires

- Bibliothèque municipale,
- CAMSP
- PMI
- HANDAVANT
- Ecoles maternelles
- RAM
- - Association « Lire et faire lire »

- Projets 2016

- 2 Journées Pédagogiques les 24 et 25 Août dont les thèmes sont à définir.
- Poursuite des rédactions des protocoles de la crèche afin d'uniformiser les pratiques.
- Travaux de sécurisation des extérieurs et création d'un vestiaire pour le personnel.
- Création d'une Gazette de la crèche qui sera diffusée par mailing.

Cout 2015 du service :	722 422,66
Participation des familles :	87 659,62
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA)	515 601,97
Autres participations :	32 076,25
Cout à la charge de la collectivité :	87 084,82

Fête de fin d'Année

- Peinture Collective
- Maquillage
- Memory
- Sculpteur de Ballons
- Pêche aux Canards
- Chamboule-tout
- Photographie
- Quilles Géantes
- Goûter

Siège
Communauté de Communes des Aspres
Immeuble Multifonction - 2ème étage
Allée Hector Capdetlayre
66300 THUIR

Multi-Accueil Claudine Touxagas
Vendredi 03 Juillet 2015
à partir de 16h30 à la Crèche

Multi-Accueil Claudine Touxagas
Allée des droits de l'enfant 66300 THUIR
Tél : 04 68 53 04 07
Mail : multiaccueilthuir@orange.fr

René Olive, Président de la Communauté de Communes des Aspres,
Les Membres du Conseil Communautaire et le Personnel de la Crèche

vous invitent :

Mercredi 16 Décembre 2015
à 17h00

À la fête de Noël de la crèche
* Distribution des cadeaux par le père Noël
* Suivi d'un Apéritif Dinatoire

Ce jour-là Merci de récupérer
votre enfant au plus tard à 16H15

MJC (Maison des Jeunes et de la Culture)
Avenue Docteur Escoffier 66300 THUIR
Plus d'infos à la crèche : 04 68 53 04 07

Le Relais d'Assistants Maternelles

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1,5
Nombre d'assistantes maternelles	154
Nombre de nouveaux agréments en 2015	5
Nombre d'Assistants Maternelles en activité	116
<i>Dont celles susceptibles d'accueillir un enfant porteur de handicap</i>	12
<i>Dont celles qui acceptent les accueils atypiques</i>	14
Nombre de places en ETP au 31.12.2015	332
Nombre de places DISPONIBLES au 31.12.2015	126

- Cadre réglementaire

La loi n°2005-706 du 27 juin 2005 confère au RAM une existence légale. La lettre circulaire de février 2011 vient élargir les missions des RAM.

A l'origine, les RAM ont été créés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales afin d'accompagner le développement et l'amélioration qualitative de l'accueil individuel des jeunes enfants.

Les RAM ont aujourd'hui pour vocation d'apporter une information globale sur les modes d'accueil existants sur les 0 – 6 ans. Il centralise les demandes, oriente les familles, qu'il s'agisse des demandes pour des horaires réguliers, atypiques, d'accueil d'urgence, de familles fragilisées ou d'accueil d'enfant porteur de handicap.

Le RAM accompagne les relations employeur/salarié par la diffusion d'information sur les droits et devoirs de chacun au regard de la législation en vigueur.

- publics concernés

Ce service s'adresse à différents publics :

- les **professionnels** de l'accueil individuel : assistant maternel agréé par le conseil général, garde à domicile, candidats à l'agrément, et personnes exerçant au domicile familial (TISF).
- les **familles** : parents et enfants, l'activité principale étant centrée sur les 0 – 6 ans.
- les personnes souhaitant des informations sur les **métiers** de la petite enfance.

L'information est au cœur des missions du RAM, qui offre aussi des temps de rencontres, d'échanges et de médiation.

- Quels atouts pour le territoire ?

Le RAM est le reflet d'une dynamique locale en faveur de l'enfance et de la petite enfance sur le territoire des ASPRES :

-il est créateur de lien social, lieu d'animation, il participe à la dynamisation du territoire par les projets qu'il mène en partenariat avec différents acteurs : bibliothèque, école, crèche, associations, maison de retraite, PMI...

- il est facteur d'intégration à la vie de la communauté pour les nouveaux arrivants, parents et professionnels ;

- il met en relation l'offre de garde sur le territoire : assistantes maternelles, MAM, structure collective, et la demande d'accueil de jeunes enfants ;

- il apporte un soutien aux assistantes maternelles, employés à domicile dans leur pratique professionnelle, et leur permet de sortir de leur isolement ;

- il soutient les familles dans leur recherche d'un mode de garde, dans leur statut d'employeur ;

- il est un acteur dans le soutien à la parentalité ;

- il contribue à donner une image positive de l'accueil individuel et à pérenniser la profession d'assistante maternelle ;

- il apporte une information sur les métiers de la petite enfance.

- Eléments chiffres

38 assistantes maternelles inscrites sur les listes n'exercent pas actuellement pour différentes raisons :

- 15 occupent un autre emploi

- 3 sont en congé parental

- 12 ne souhaitent pas avoir une activité professionnelle

- 8 ne répondent pas.

Les assistantes maternelles acceptant d'accueillir un enfant porteur de handicap sont moins nombreuses : 12 actuellement contre 31 en 2014. Cela peut s'expliquer par le faible pourcentage de demandes des familles (2 demandes en 2015), le manque de formation des assistantes maternelles, l'aménagement du domicile non adapté pour des accueils de qualité.

Cependant le RAM des Aspres sensibilise les assistantes maternelles à l'accueil de tous les enfants, en proposant des réunions à thème autour de la thématique du handicap (avec l'association Hand'avant).

Le nombre de places disponibles reste stable sur le territoire, et globalement les familles trouvent une réponse à leur demande pour l'accueil de leur enfant, et ce même pour les demandes atypiques (tôt le matin, tard le soir, le weekend et les jours fériés).

- nombre de places disponibles au 31/12/2015 par commune :

Banyuls des Aspres	Brouilla	Fourques	Llupia	Montauriol	Passa	Saint Jean Lasseille	Thuir	Tresserre	Trouillas	Villemolaque
9	14	9	26	2	7	13	30	5	10	1

L'offre en accueil individuel est suffisant dans les Aspres, le nombre de nouveaux agréments a fortement diminué en 2015, ce qui va permettre de rétablir un équilibre entre la demande et l'offre proposé par les assistantes maternelles.

80 listes d'assistantes maternelles ont été transmises par le relais en 2015. Les parents ont la possibilité d'obtenir ces listes dans les mairies des différents villages, sur le site internet de la CAF, sur les réseaux sociaux ou tout simplement par le bouche à oreille. Pour ces familles ce sont principalement les assistantes maternelles qui les informent de l'existence du RAM et du soutien que les parents peuvent y trouver.

- Taux d'occupation par commune :

Communes	Taux d'occupation
Banyuls dels Aspres	73%
Brouilla	50%
Fourques	71%
Llauro	100%
Llupia	51%
Trouillas	59%
Montauriol	100%
Passa	23%
St Jean Lasseille	67%
Terrats	100%
Thuir	66%
Tresserre	69%

Sur le territoire 332 équivalent temps plein sont proposés pour l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles, ce qui représente 63% de places occupées chez l'ensemble des assistantes maternelles qui exercent dans les Aspres.

62% des assistantes maternelles viennent de façon assidue aux ateliers mis en place par le RAM.

- Fréquentation des ateliers sur les communes en 2014

	Thuir	Saint Jean Lasseille	Banyuls dels Aspres	Trouillas	Llupia	TOTAL
Nombre d'assistantes maternelles différentes ayant fréquenté les ateliers	28	12	12	10	9	71
Nombre d'enfants différents présents	165	30	37	36	21	289
Nombre de parents différents	21	4	7	3	2	37
TISF	1	/	/	/	/	1
Nombre d'animations sur le territoire						210

Les ateliers ont permis à 289 enfants, 71 assistantes maternelles et 37 parents de participer à des moments de rencontre autour d'activités adaptées sur les différentes communes. La mise à disposition de locaux par les mairies permet une proximité indispensable pour l'organisation des ateliers sur le territoire.

Ces ateliers ont lieu sur l'ensemble de la semaine, avec des permanences hebdomadaires, soit 210 au total.

L'objectif de ces ateliers est la professionnalisation des assistantes maternelles, l'animation étant un support pour travailler le lien et la relation entre l'enfant et la professionnelle et/ou le parent.

- contacts du RAM

RDV Assistants Maternelles	RDV familles	Appels téléphoniques assistants maternelles	Appels téléphoniques Familles
278	168	617	259

Le nombre de contacts avec les assistantes maternelles représente une large part des appels téléphoniques ou rendez-vous. En effet, il donne des informations pour appliquer la législation du travail et le droit conventionnel, et contribue à la professionnalisation des assistantes maternelles.

COMMUNES	ASS MAT		PARENTS		Rendez-vous parents et assistante maternelle
	AT	RDV	AT	RDV	
BDA	67	37	15	22	13
BROUILLA	31	11	8	5	2
CAMELAS			1		
CASTELNOU				3	
FOURQUES	55	16	16	5	
LLAURO	12	1		1	
LLUPIA	68	51	24	14	
MONTAURIOL	4	1	2	1	
OMS					
PASSA	7	2	16	6	
SJL	94	28	16	13	9
TERRATS	1	2		1	
THUIR	73	93	77	70	16
TRESSERRE	19	4	8		
TROUILLAS	33	18	14	8	2
VILLEMOLAQUE	95	14	15	9	4
Autres communes	58	-	47	10	

- Les animations du RAM :

Nombre de réunions en soirée	14
Nombre de réunions animées conjointement avec la CAF	2

Lors de ces réunions, différentes thématiques sont proposées : la communication, la verbalisation, les ateliers, le cadre législatif...ainsi que des séances d'analyse de pratique professionnelle tous les 2 mois.

Ces différents groupes de travail permettent aux assistantes maternelles de compléter leur formation, de s'interroger sur leur pratique, de prendre du recul sur leur quotidien dans le but de favoriser le bien être du jeune enfant et de sa famille au domicile de l'assistante maternelle. De plus, cela leur permet de valoriser l'accueil individuel au sein du territoire.

Cout 2015 du service :	72 433,76
Participation des familles :	0
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA)	63 922,06
Autres participations :	7 364,08
Cout à la charge de la collectivité :	1 147,64



Accueil de Loisirs sans hébergement

Il s'agit ici de l'accueil extra-scolaire et du mercredi. L'accueil de loisir sans hébergement assuré par le service enfance est développé sur 4 sites, et accueille les enfants entre 3 et 11 ans.



	Thuir Primaire	Thuir maternel	Trouillas	Brouilla	TOTAL
Journées d'ouverture	92	92	59	92	
Nombre de journées-enfants	4.793,50	2.550	2.146,50	2.947,50	12.437,50

Détail du nombre journées d'ouvertures :

Mercredis :	33
Février :	10
Avril :	10
Été :	29
Toussaint :	10

Nombre d'enfants différents accueillis :

Thuir Primaire	Thuir maternelle	Trouillas	Brouilla	TOTAL
280	145	157	178	760 (710 différents)

Fréquentation moyenne par site et par séjours

	Thuir Primaire	Thuir maternelle	Trouillas	Brouilla
Février	37	23	26	28
Pâques	42	25	30	30
Mercredis	56	28	/	27
Juillet	60	37	49	45
Août	49	25	44	26
Toussaint	36	24	23	44

Fréquentation par villages

Caixas	4
Calmeille	0
Castelnou	2
Camelas	3
Brouilla	46
Banyuls	38
Fourques	32
Terrats	27
Thuir	267
St Jean	91

Tresserre	16
Passa	16
Villemolaque	24
Trouillas	112
Torderes	0
St colombe	4
Llauro	8
Montauriol	5
Hors communauté	15
TOTAL	710

Le fonctionnement de l'ALSH:

- 1 Directeur du service enfance
- 4 responsables de site
- 43 animateurs

90% de cet effectif est domicilié sur le territoire des Aspres.

Les directeurs ou responsables des accueils de loisirs réunissent leurs équipes respectives, en amont des périodes d'accueil, afin de programmer et mettre en place les différentes activités hebdomadaires de chaque site, autour d'un thème commun. Ces orientations sont faites autour de grands axes liés à la société, la différence, l'alimentation, le bien-être et la santé. Chaque site actionne ensuite de façon autonome les différentes pistes autour du thème choisi : « Découverte des Mondes » en 2015.

Les grands axes de travail

- Les 5 continents
- Le monde marin
- Le monde des étoiles
- Le monde minuscule
- Le monde de l'expérimentation
- Le monde des légendes et traditions

Les objectifs

- Développer la curiosité et la créativité.
- Découvrir de nouvelles activités, d'autres univers.
- Leurs donner confiance en eux, pour faciliter les échanges et le sentiment de bien-être.
- Faciliter l'expression.
- Apprendre à s'écouter, se concentrer, se canaliser.



Mise en œuvre et condition de réalisation

- Vacances d'automne : « les Bruixes » (légendes et traditions)
- Vacances d'hiver : « les Savanturiers » (le monde de l'expérimentation)
- Vacances de printemps : « Minus » (le monde du minuscule)
- Vacances d'été : « les Astro-Marins » (le monde marin et des étoiles)
- Les mercredis : « les 5 continents »

Un accent particulier a été mis lors des vacances estivales, sur la participation à des **mini séjours éducatifs et ludiques** :

- **Séjour Valmanya** : mélangeant mémoire et arts, des enfants de 10 et 11 sont allés durant 3 jours à la rencontre de notre histoire. Ils ont découvert l'histoire des maquisards de Valmanya. sous la conduite de Georges Sentis historien et la participation d'artistes locaux.
- **Les portes du temps** : dispositif mis en place par le ministère de la ville, de la culture et la DDSC, c'est à l'abbaye d'Arles sur Tech, que se sont succédé des groupes d'enfants.

Tarif Journée de Base		Variations selon Quotient familial (QF)	Journée avec repas		½ journée sans repas *	
CCASPRES	Hors CCASPRES		CCASPRES	Hors CCASPRES	CCASPRES: 5€	Hors CCASPRES
12,10€	26€	de 0 à 274 €	4,20	26,00 €	2,60	7,10
		de 274,01 à 350,60 €	4,95			
		de 350,61€ à 472,60€	7,20			
		de 472,61 € à 690€	8,95		4,10	
		de 691€ à 890€	10,20			
		Au-delà de 891€	11,10		5,10€	
		Autre régime	12,10			
MSA	8,70	5,10€				

* Possibilité d'intégrer le repas au tarif Demi-journée, sur inscription, pour un coût supplémentaire de : 3,77€

Pour 2015, le montant de la participation des familles s'élève à 116 359,62 €, pour un coût total du service de 431 003,59 €.

A ces ressources s'ajoutent les prestations de services attribuées par la MSA et la CAF, principal partenaire de la collectivité sur cette compétence (plus de 245 100 €). Le reste étant assumé par le budget général.

Cout 2015 du service ALSH :	431 003,59
Participation des familles :	116 359,62
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA)	245 102,02
Autres participations :	19 396,35
Cout à la charge de la collectivité :	50 145,59

Accueil Périscolaire

2015, est la 1^{ère} année complète de fonctionnement de ce service. En effet, la collectivité a pris la compétence « accueil périscolaire » qui recouvre la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur l'ensemble du territoire des Aspres (TAP) et l'accueil du matin et du soir des écoles élémentaires de Thuir (préexistant avant le transfert de la compétence).

Bien que le Projet Educatif de territoire ait été élaboré et rédigé en régie, la collectivité a conclu un marché avec la Ligue de l'Enseignement, à la fois partenaire technique et employeur des effectifs d'animation.

L'exercice de cette compétence a généré la création de 22 Equivalent-temps-Plein (ETP)

La réforme des rythmes scolaires

- 6 directeurs + 1 une sous directrice
- 34 agents contrat « Ligue »
- 22 agents communaux (ATSEM ou CAE)
- 5 intervenants association

13 communes et 18 écoles.

Année scolaire (2014-2015), enfants scolarisés : **1813** → **1535** inscrits au TAP soit 84%.

Année scolaire (2015-2016), enfants scolarisés : **1837** → **1372** inscrits au TAP soit 74%.

A noter l'organisation d'un « ramassage » sur l'ensemble du territoire les mercredis après la classe, qui mobilise un effectif important. (Carapate pour la ville de Thuir et les 4 écoles + 3 lignes de bus pour couvrir l'ensemble des villages).

Les TAP déployés sur les communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires sont gratuits pour les familles.

Le temps périscolaire du matin et du soir sur pour les écoles élémentaires de Thuir.

Ce service préexistant sur les écoles élémentaires de Thuir a fait l'objet d'un transfert automatique lors de la prise de compétence des Temps d'Activités Périscolaires liés à la réforme des rythmes scolaire.

		Inscrits	Fréquentation moyenne	Nombre d'animateurs
Ecole Jean Jaurès	Matin	89	40	3
	Soir	89	50	3
Ecole Jules Ferry	Matin	148	68	4
	Soir	148	53	3

+ 1 Directeur

Amplitude horaire :

- Matin 1h45
- Soir 2h30

Cout du service PERISCOLAIRE en 2015 :	562 988,13
Participation des Familles (périscolaire Matin/Soir) :	4 590,00
Participation de l'Etat :	131 673,33
Participation de la CAF :	97 116,89
Autres participations :	667,00
Cout à la charge de la collectivité :	328 040,91

Mise en place d'un Plan de Formation pour les animateurs de la Ligue, ouvert aux personnels communaux

- 29 Janvier à Perpignan « buzzons contre le sexisme »
- 04 Février à Perpignan « jouons la carte de la fraternité »
- 25 Février à Thuir « Expo sciences »
- 01 Avril Perpignan « sports innovants » et « jeux d'orientation »
- 04 Mai à Perpignan « jeux autour de l'échange, la coopération »
- 01 Juin à Thuir « jeux autour de la musique »

Les animateurs en contrat CDI ou CDD auprès de la Ligue de l'enseignement bénéficient de formations qualifiantes : BAFA, BAFD, CQP

Points d'Information jeunesse

▪ Les accueils espaces jeunes :

Le service jeunesse de la communauté des communes des Aspres fait fonctionner trois accueils espaces jeunes sur le territoire: PIJ de Thuir, Point jeunes de Fourques et Point jeunes de Brouilla. Ces accueils s'adressent aux jeunes âgés de 12 à 20 ans.

Deux modes d'accueils sont proposés :

- Un mode d'accueil « loisirs » sur les trois structures.
- Un mode d'accueil « information /prévention» uniquement sur le PIJ de Thuir.

Objectifs éducatifs et pédagogiques recherchés:

- Favoriser un lieu de rencontre, d'échange, de partage, d'écoute et d'information.
- Favoriser la responsabilisation et l'autonomie des jeunes.

Capacité d'accueil :

- 24 jeunes sur le PIJ de Thuir
- 12 jeunes sur le Point jeune de Brouilla
- 12 jeunes sur le Point jeune de Fourques

▪ Fréquentation du service

Les publics : Trois catégories d'âges

- La préadolescence entre 12 et 14 ans
- L'adolescence entre 15 et 17 ans.
- Les jeunes adultes entre 18 et 25 ans

On dénombre 366 inscrits en 2015, soit une progression de 15% par rapport à l'année précédente:

Ne sont comptabilisés ici que les publics âgés de 12 à 17 ans.

Point d'accueil Commune	12-14 ans			15-17 ans			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
PIJ de Thuir	93	57	150	52	31	83	145	88	233
Point jeunes de Brouilla	17	9	26	15	3	18	32	12	44
Point jeunes de Fourques	31	22	53	28	8	36	59	30	89
SECTEUR CC DES ASPRES									
THUIR	73	42	115	40	21	61	113	63	176
BROUILLA	12		12	12	1	13	24	1	25
ST JEAN LASSEILLE	4	7	11	3	2	5	7	9	16
TERRATS	3		3	5	1	6	8	1	9
CASTELNOU	1		1			0	1	0	1
FOURQUES	17	8	25	19	4	23	36	12	48
VILLEMOLAQUE	8	4	12	3	1	4	11	5	16
TROUILLAS	9	11	20	5	6	11	14	17	31
BANYULS DELS ASPRES	1	1	2			0	1	1	2
TRESSERRE	3	7	10	1	2	3	4	9	13
STE COLOMBE DE LA CRIE			0	2		2	2	0	2
CAIXAS		2	2			0	0	2	2
PASSA		1	1	2		2	2	1	3
TORDERES	1		1	1		1	2	0	2
CAMELAS		1	1		1	1	0	2	2
LLAURO	1		1		1	1	1	1	2
MONTAURIOL	1		1	2		2	3	0	3
	134	84	218	95	40	135	229	124	353
SECTEUR EXTERIEUR CC DES ASPRES									
CORBERE	1		1		1	1	1	1	2
LLUPIA	1		1			0	1	0	1
PONTEILLA	1	1	2			0	1	1	2
PERPIGNAN	2	1	3			0	2	1	3
ST GENIS DES FONTAINES		1	1			0	0	1	1
LE SOLER	2		2		1	1	2	1	3
ST MICHEL DE LOTTES		1	1			0	0	1	1
	7	4	11	0	2	2	7	6	13

Constat : une meilleure mixité territoriale puisque 17 communes des Aspres sont représentées.

Répartition de la fréquentation par période et par site :

Périodes	Participations activités de loisirs				Passages espaces jeunes			
	Thuir	Fourques	Brouilla	Total	Thuir	Fourques	Brouilla	Total
Hiver	150	82	41	273	132	111	101	344
Printemps	149	63	70	282	143	77	42	262
Eté	865	245	411	1521	374	168	95	1759
Toussaint	244	137	103	484	147	66	9	222
Noël	116	12	23	151	28	Fermé	Fermé	28

Soit un total de :

- 2 711 participations aux activités vacances.
- 2 615 passages espaces jeunes pour les vacances.
- 80 passages de jeunes quotidiens sur la période des vacances.

Fréquentation accueil espace jeunes du mercredi et samedi :

Il s'agit des passages de jeunes enregistrés sur les modes d'accueils espaces jeunes des trois structures sur la période scolaire.

	Total passages mercredi	Total passages samedi	Total passages
Thuir	638	401	1039
Fourques	338	257	595
Brouilla	116	145	261

Moyenne du nombre de jeunes accueillis :

	Mercredi	Samedi
Thuir	16	9
Fourques	8	6
Brouilla	2	3

Constats :

- Une participation stable sur les accueils de Thuir et Fourques mais une moyenne de fréquentation sur Brouilla insatisfaisante sur ces créneaux (mercredi + samedi).
- Une fréquentation plus aléatoire selon les périodes pour le samedi

Remarque : Depuis la rentrée de septembre 2015, la réglementation des accueils de loisir a été modifiée rendant obligatoire la présence d'un animateur complémentaire sur chaque point jeune. Le service doit mettre à profit ce renfort de personnel pour dynamiser davantage la fréquentation des sites : des projets d'activités délocalisés sont dès lors expérimentés sur les communes voisines des 2 sites concernés.

Fréquentation PIJ de Thuir sur le périscolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Il s'agit de la fréquentation enregistrée en période scolaire sur le Point Information Jeunesse de Thuir.

Périodes	Total passages sur l'année	Passages moyens / Jour
Lundi	478	12
Mardi	524	12
Jeudi	514	13
Vendredi Espace jeunes	658	17
Vendredi hip - hop	824	21

Ce mode d'accueil concerne majoritairement des collégiens qui passent sur l'espace jeune de Thuir entre 16h et 19h mais aussi quelques Lycéens et jeunes de plus de 16 ans déscolarisés.

Le Point information Jeunesse de Thuir, de par son label, doit proposer en plus de son service accueil de loisirs (activités, espace jeunes), un service d'information gratuit pour tous publics.

Ce service d'information est assuré à travers l'espace de documentation jeunesse et le Point cyber Espace.

Nombre de publics accueillis	
12 – 15 ans	35
16 – 25 ans	215
+ de 25 ans	196
Total Publics accueillis	446
Demandes d'informations réalisées	
Général	301
Orientations métiers et formations	209
Mobilité internationale	10
Aide aux projets	23
Aide à l'emploi : C V, Lettre de motivation	395
Vie pratique : Démarche administrative	362
Sports et loisirs	53
Logement	33
Santé	26
Total accueils information réalisés	1412

Permanence information au collège de Thuir :

Il s'agit d'une permanence autorisée par le collège de Thuir, deux fois par semaine, le lundi et le vendredi de 13h à 14h. Elle permet de proposer aux collégiens un accompagnement sur l'orientation, la santé et les loisirs proposés par le service jeunesse des Aspres.

Au total, **30 permanences** ont été réalisées et **480** présences de jeunes ont été enregistrées.

Soit une moyenne de 16 élèves par permanence.

Un résultat intéressant qui montre l'intérêt des collégiens à venir s'informer auprès du PIJ.

▪ Les activités de loisirs

LES SORTIES EN GRAND GROUPE :

On dénombre 12 sorties réalisées en grand groupe pendant l'année. Proposées aux 12-17 ans à la ½ journée ou à la journée, une fois par semaine pour chaque vacance scolaire et communes aux trois structures de loisirs.

Il s'agit de sorties attractives, qui séduisent nos adolescents et permettent au service de fidéliser, créer du lien et de la mixité, et enfin à la communauté de communes de favoriser l'accessibilité à des sorties loisirs à l'ensemble de la jeunesse du territoire.

Effectifs : 50 jeunes au maximum. 70 % de 12 – 14 ans et 30 % de 15 – 17 ans, l'effectif moyen des sorties ont avoisiné les 90 % à chaque fois et la mixité filles, garçons est bien respectée.

Réalisations :

- Vacances d'hiver : Laser Game et Patinoire
- Vacances de printemps : Karting.
- Vacances d'été : Trois sorties à Aqualand St Cyprien qui ont concerné au total 120 jeunes différents de la communauté, trois sorties à la plage avec découverte de parc aquabump à St Cyprien et activités bouée tractée
- Vacances de Toussaint : Laser Game et bowling.
- Vacances de Noël : Activité cinéma.



LES ACTIVITES DECOUVERTES SPORTIVES, CULTURELLES ET ARTISTIQUES :

Elles sont proposées aux 12-15 ans à la ½ journée sous forme d'atelier, stage ou animation pendant les vacances et sur le temps périscolaire du mercredi et samedi. Il s'agit d'activités sportives, artistiques ou manuelles. Elles seront parfois menées avec des intervenants extérieurs spécialisés ou associatifs locaux.

Effectif : De 12 à 24 jeunes, avec une moyenne de 70 % d'inscription, et une mixité filles garçons variable et souvent fonction de l'activité proposée.

Les activités sportives :

- ✓ Tournois de futsal inter pij
- ✓ Tennis de table, Volley ball, Tennis, Hand-ball, Pétanque, Randonnée, lutte, boxe, billard Français, base ball, tir à la carabine
- ✓ Nouveaux sports : Sand ball, rugby flag, thèque, ultimate

Les activités de création :

- ✓ Bricolage et décoration.
- ✓ Confection de bracelets brésiliens
- ✓ Lino Gravure.

Les activités culturelles :

- ✓ Activités artistiques : Danse hip-hop, Arts du cirque, Théâtre d'improvisation
- ✓ Patrimoine : Avec des jeux de piste dans les communes de l'arrière-pays (Passa, Llauro, Camélas, Villemolaque, Banyuls dels Aspres).

Les activités Multimédia :

- ✓ Montage vidéo

Les activités culinaires :

- ✓ 36 animations repas proposées cette année



Activité Découverte Mixage



Atelier Lino Gravure

ACTIVITES MIXITE 12 – 14 ANS :

Proposées aux 12-14 ans, sous forme de sortie, d'atelier, de stage, en ½ journée ou à la journée. Elles ont été menées à travers une thématique (Santé, patrimoine, prévention,...) et ont favorisé la mixité filles et garçons.

Effectifs : De 12 à 36 jeunes par activité avec une moyenne de 80 % d'inscrits, soit 60 % de garçons et 40 % de filles.

Animations organisées sur 2015

- ✓ Vacances d'hiver : Journée cook & dance (Zumba/Goûter presque parfait/Double Dutch). Journée thématique prévention sexisme avec activités sportives.
- ✓ Vacances de printemps : Journée thématique Patrimoine – Journée Just dance 2015 + film
- ✓ Vacances d'été : santé + parcours accrobranche – alimentation + top chef, environnement (pêche), secourisme + voile, « respectons-nous +laserground – dangers internet +cinéma
- ✓ Vacances de Toussaint : Journée sportive et prévention sexualité



Rencontre et échange avec la sage-femme de la maison sociale



LES GRANDS JEUX :

Proposés aux 11-14 ans à la ½ journée ou la journée dans le cadre des périodes extrascolaire. Ils sont organisés suivant un fil conducteur, une thématique (interville, rallye-photo, patrimoine, carnaval, fêtes) et se déroulent dans les différentes communes de la communauté des Aspres proposant des infrastructures adaptées.

Dans certains cas et notamment sur les périodes des petites vacances, ces animations sont proposées gratuitement et sont accessibles aux jeunes non adhérents.

Effectif : De 12 à 50 jeunes pour une moyenne de 80 % d'inscrits à chaque animation.

Les grands jeux organisés en 2015 :

- ✓ Vacances d'hiver : Raid-city Brouilla, Fête du jeu Passa, Montauriol, Grand jeu concours et arts du cirque à la Canterrane.
- ✓ Vacances de printemps : Raid sportif, Pij Itinérant Villemolaque, Casino défis, Grand jeu du Printemps à la Canterrane.
- ✓ Vacances d'été : Fête du jeu (Tresserre, Trouillas, St Jean Lasseille, Brouilla, Fourques) et journée Fête du PIJ.
- ✓ Vacances d'octobre : Fête du jeu (Passa, Brouilla), Défis casino, Grand jeu Halloween, Concours sportif à la Canterrane.
- ✓ Vacances de Noël : Rifle/Grand jeu de la Canterrane.



Grand jeu Halloween à Trouillas



Fête du jeu à Passa

ACTIVITES 15 – 17 ANS :

Cette activité consiste à encourager et soutenir la mise en place de projets d'activités pour les publics 15 – 17 ans. Elle peut se réaliser en ½ journée ou en journée et s'organise en fonction des attentes et fonctionnement des publics.

Effectifs : De 8 à 24 jeunes suivant les projets d'activités menés. L'effectif moyen qui a été accueilli se situe autour des 80 % du taux maximum possible.

- ✓ Vacances d'hiver : Bowling
- ✓ Vacances de printemps : Soirée cinéma, Quad
- ✓ Vacances d'été : laser Game, Water jump, Canyoning, quad
- ✓ Vacances de Toussaint : Soirée halloween, Temple du foot, Equitation
- ✓ Vacances de Noël : Equitation



LES ACTIONS CITOYENNES :

Cette activité a consisté à mobiliser de petits groupes de jeunes sur des actions d'intérêt général. L'objectif a été de permettre aux jeunes de se rendre utile pour la communauté. Les jeunes investis sont ensuite valorisés et encouragés à travers des loisirs attractifs et demandés sous forme de séjours déclarés en activité accessoires ou sorties

Publics : 12 – 17 ans.

Ce projet d'activité a mobilisé majoritairement des jeunes âgés de 13 à 17 ans sur des actions d'intérêt général sur le territoire. Au total 10 actions citoyennes ont été réalisées et ont mobilisés une quarantaine de jeunes de la communauté de communes des Aspres.

- ✓ Vacances d'hiver : Animation informatique en direction de personnes âgées à Trouillas - Animation grand jeu aux hlm la Canterrane pour les enfants - Aménagement et animation fête du jeu à Brouilla - Echange et animation avec le foyer sésame autisme à Fourques.

- ✓ Vacances d'été : Formation médiateur santé avec organisation d'une animation de prévention santé - Formation premier secours avec animation d'un jeu de sensibilisation - Formation Ambassadeur tri sélectif avec organisation d'une animation de sensibilisation au tri sélectif - Formation premier secours avec animation d'un jeu de sensibilisation.
- ✓ Vacances de Toussaint : Organisation du grand jeu Halloween.
- ✓ Novembre : Soutien à la collecte de la banque alimentaire sur Thuir



Stage informatique à Trouillas



Formation secourisme



Atelier maquillage Halloween

LES SEJOURS :

Les séjours s'articulent aux actions citoyennes. Ils viennent encourager et valoriser l'implication et l'engagement des jeunes sur des activités d'intérêt général.

Séjour au ski : Du mercredi 4 au vendredi 6 mars, 28 jeunes ont participé à ce séjour au ski dans la station de Porté Puymorens. Ce séjour a été organisé en finalité de l'implication des jeunes sur certaines actions citoyennes organisées en fin d'année 2014 et début d'année 2015.



Séjour Echange de jeunes européens à Olot : Du 27 juillet au 1er août, 10 jeunes des Aspres (3 jeunes de Thuir, 2 jeunes de Trouillas, 2 jeunes de Villemolaque, 1 jeune de Passa et 2 jeunes de Fourques) ont participé à un séjour échange de jeunes dans le cadre du programme européen Erasmus+. Ce séjour s'est déroulé en Catalogne sud dans la région de la Garrotxa, en continuité du séjour réalisé durant l'été 2014. L'objectif principal a été d'accompagner les jeunes à échanger et réfléchir sur l'éducation et l'insertion professionnelle en milieu rural. Ils ont aussi découvert un patrimoine environnemental et historique à travers des activités ludiques et adaptées aux adolescents. A l'issue de ce séjour, chaque jeune a obtenu une attestation « youth pass » pour certifier une expérience dans un programme européen.



Séjour à Verdun : Ce séjour s'est déroulé du 13 avril au 16 avril 2015 et a été organisé dans le cadre du centenaire de la commémoration de la guerre 1914 – 1918. L'objectif principal étant de sensibiliser les jeunes du territoire au devoir de mémoire de cette grande guerre en découvrant les sites historiques. 26 jeunes de Thuir, Terrats, Trouillas, Fourques, Passa, Caixas, Camélas, Tresserre, Villemolaque et Brouilla y ont participé.



Les jeunes du PIJ devant le fort de Vaux

L'ATELIER DE DANSE HIP-HOP :

Cet atelier, géré par le PIJ de Thuir, est proposé en période péri scolaire, tous les vendredis de 17h à 20h, à la maison de la danse.

Les jeunes de l'atelier de danse sont invités chaque année à participer à la vie culturelle du territoire. Fête de la musique, spectacles, événements....

Effectif : 40 jeunes.

Encadrement : Intervenant hip – hop de la casa musicale

Participation des jeunes aux manifestations suivantes :

- ✓ Génération 66 organisé au Palais des Rois de Majorque à Perpignan par le conseil départemental 66.
- ✓ Rencontre hip-hop inter PIJ à Illes sur têt.
- ✓ Fête de la musique à Thuir.
- ✓ Soirée associative culturelle à Thuir qui met en avant la pratique de la danse sur la ville.
- ✓ Soirée hip-hop sur la ville de Thuir dans le cadre des festivités d'été organisées par l'office de la culture de la ville de Thuir



LES SOIREEES THEATRE

Trois sorties au Théâtre des Aspres ont été organisées durant l'année. En moyenne, entre 15 et 20 jeunes y ont participé.

Afin de favoriser l'accès à ces sorties à l'ensemble des jeunes inscrits dans les structures intercommunales, le PIJ a proposé des transports sur le territoire.



Les jeunes du PIJ avec la troupe BR2

LES ACTIONS DE PREVENTION

Le travail d'information jeunesse en partenariat avec le collège de Thuir se décline aussi par des actions de prévention thématiques choisies en fonction de l'âge et besoins identifiés dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance.

Trois actions de prévention ont été réalisées :

Lutte contre la violence avec les élèves de 6^{ème} : 10 élèves de 6^{ème}, ciblés par la vie scolaire du collège ont participé à un atelier théâtre, qui s'est déroulé sur 7 séances le vendredi de 14h à 16h à la maison des jeunes de Thuir, avec un encadrement composé d'un animateur du PIJ, un surveillant de la vie scolaire du collège et d'un intervenant théâtre. A l'issue de cet atelier, les jeunes ont présenté

des scénettes à 300 autres élèves de 6^{ème} sur trois représentations. Elles ont été animées par l'animateur du PIJ et l'intervenant théâtre sous forme de théâtre participatif pour permettre aux jeunes de débattre des situations.

Pour accompagner les jeunes dans cette réflexion, les policiers de la municipalité de Thuir et un gendarme de la BPDJ 66 sont intervenus pour apporter des conseils et connaissances.

Lutte contre les discriminations avec les élèves de 5^{ème} : Ce projet a été mené avec un encadrement pédagogique constitué de deux animateurs du PIJ et d'une conseillère de la vie scolaire. Il a été organisé sur des interventions de 2 heures dans 8 classes, soit près de 300 élèves. La démarche pédagogique a été de proposer des jeux interactifs pour amener les jeunes à comprendre comment se construit une discrimination, et comment les déconstruire.

Prévention des addictions et comportements à risque sur l'alcool et les drogues : Cette action a été organisée à travers une animation théâtre image avec l'intervention d'un professionnel. La mise en scène de situations de comportements à risque a été suivie d'un débat avec les animateurs du PIJ. Trois représentations ont été réalisées pour un total de 90 élèves de 4^{ème} du collège de Thuir. Chaque jeune a pu avoir un éclairage sur les dangers et les conséquences des comportements à risque au niveau de la consommation d'alcool et de drogues.



LES STAGES D'AIDE A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE :

Deux stages d'aide au permis ont été organisés en 2015 dans le cadre du Point information jeunesse. Un stage du 20 au 21 Avril 2015 et un stage du 26 au 27 Octobre 2015

Organisés dans le cadre du dispositif d'aide du conseil départemental des Pyrénées Orientales, ces stages permettent aux jeunes âgés de 19 à 27 ans, possédant leur code et résident depuis au moins un an sur le Département, de disposer d'une aide financière de 300 € pour financer leur leçon de conduite en vue de l'obtention du permis de conduire. La communauté de communes des Aspres venant apporter 300 € supplémentaires pour les jeunes résidant sur son territoire de compétence.

46 jeunes ont été concernés, dont 36 jeunes de la communauté de communes des Aspres .

Cout 2015 du service :	241 911,62
Participation des familles :	26 754,95
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA)	67 119,44
Autres participations :	23 950,98
Cout à la charge de la collectivité :	124 086,25

Restauration scolaire

L'organisation de la restauration scolaire diffère selon le découpage géographique de l'intercommunalité :

Les enfants des écoles de Thuir et de Terrats sont accueillis au restaurant scolaire de Thuir intégralement dirigé par la Communauté de Communes des Aspres. Ceux des autres communes sont accueillis dans les restaurants scolaires dont l'organisation relève d'une mise à disposition des agents communaux, à la communauté. Enfin, les enfants scolarisés sur Tordères sont servis au sein du CAT et ceux de Llauro bénéficient d'un service de restauration scolaire sur place, proposé par le délégataire du Bistrot de Pays.

Quelques chiffres :

- Près de **152 474** repas servis en 2015.
- Près de **1,25 million** d'euros affecté au fonctionnement de cette compétence en 2015 (achat repas, fonctionnement, personnel, remboursement du service aux communes...)
 - ↳ Dont Cotisation 2015 à l'UDSIS : **18 988€**
 - ↳ Dont Fourniture des repas par UDSIS + Bistrot de LLAURO + Sésame Autisme : **536 704,95€**
 - ↳ Frais remboursés aux communes : **402 176,77 €**

Il est rappelé le remboursement forfaitaire aux communes, accompagnant le transfert de la compétence la Communauté, pour compenser les coûts de fonctionnement liés au service, a été maintenu pour 2015. A ce coût s'ajoute celui du remboursement des frais de transport et de personnel pour les communes de TERRATS et du Syndicat AspreSivo.

Tarifs 2015-2016 :

- 479,00 € pour l'année, soit un forfait mensuel de 46,45 € de Septembre à Juin
- 4,10 € le ticket pour un repas.



Nombre de Repas :

RESTAURANT SCOLAIRE DE THUIR	QTE REPAS 2015
THUIR – CASTELNOU – CAMELAS – STE COLOMBE - TERRATS	59 957
SESAME AUTISME / BISTROT LLAURO	QTE REPAS 2015
LLAURO	4 909
TORDERES	262
RESTAURANTS SCOLAIRES AUTRES SITES	QTE REPAS 2015
BANYULS DELS ASPRES	8 249
BROUILLA	10 553
FOURQUES	10 819
PASSA	6 266
ST JEAN LASSEILLE	16 628
TRESSERRE	8 064
TROUILLAS	16 795
VILLEMOLAQUE	9 389
OMS	643
TOTAL	152 534

Cout 2015 du service :	1 241 935,50 €
Participation des familles :	524 334,68€
Participation des partenaires financiers (CAF+MSA) :	néant
Autres participations :	38 687,97 €
Cout à la charge de la collectivité :	678 912,85 €



I.5.2 Pôle social

La Communauté a mis en œuvre deux dispositifs permettant le maintien à domicile des personnes âgées. Ces services rencontrent un franc succès auprès de la population concernée et de leur famille, sécurisée par les moyens à disposition de leurs aînés.

Portage de Repas

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1,57
Nombre de repas servis sur l'année	22 538
Moyenne de repas servis quotidiennement	61,75
Communes desservies	13
Nombre d'inscrits au 31.12.2015	79

Thuir	42
Brouilla	3
Banyuls dels Aspres	6
Trouillas	8
Camélas	3
Fourques	6
Terrats	2
Llauro	2
Oms	1
Saint Jean Lasseille	1
Tordères	1
Tresserre	2
Passa	2

Il est rappelé que les communes assurent l'inscription au service auprès de ses administrés. Après transmission à la Communauté, le suivi de la livraison est assuré par les services de la communauté.

Le prestataire de service chargé de la confection des repas (CHS de Thuir) prend en compte les besoins nutritionnels des personnes âgées bénéficiaires, et les régimes alimentaires médicaux qui leur sont prescrits.



Téléalarme

Ce service est assuré par la Communauté de Communes depuis 2006, sur l'ensemble de son périmètre.

Indicateurs			
Nombre d'agents mobilisés par la cellule		0,20	
Nombre d'adhérents		209	
Banyuls dels Aspres	11	Passa	8
Brouilla	9	StJLasseille	8
Camélas	4	Terrats	5
Castelnou	3	Thuir	69
Fourques	19	Tordères	2
Llauro	6	Trouillas	21
Montauriol	2	Villemolaque	6
Oms	1		
Par convention LLupia	19	Par convention : Ponteilla	20

Les inscriptions au service de téléalarme sont assurées par les mairies, puis transmises à la Communauté. Ses services commandent auprès de l'instance gérontologique de Céret la mise en place du boîtier de téléalarme au domicile de l'adhérent, sous réserve de conditions techniques adéquates. Il est indiqué que cette opération est déléguée par l'instance gérontologique à une société tierce, qui s'est confrontée à plusieurs reprises au succès de l'opération sur le territoire couvert par l'établissement.

Le coût : 168€/an, dont la moitié est prise en charge par la communauté de communes, pour les résidents de son périmètre.

Bilan financier du pôle social à destination des personnes âgées :

Coût 2015 du service : 225 148,88 €

Recettes 2015 du service : 186 143,88 €

Pôle déchets

La Collecte des Ordures Ménagères

La Communauté de Communes des Aspres assure la compétence COLLECTE depuis 2003.

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	20
Coût du personnel	1 075 768,46
Coût du traitement	804 978,33
Coût entretien véhicule, assurances, matériel	130 944,73
Coût Carburants	66 896,28
Coût annexes : amortissement, charges de la dette, divers	62 439,24
Acquisitions bacs et pièces détachées	74 258,13
Capital de la dette	48 150,37

La Compétence Collecte regroupe les opérations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Collecte des Emballages ménagers recyclables (EMR)
- Collecte des encombrants
- Implantation des colonnes à verre



La mise en œuvre et le fonctionnement de ces différentes tâches sont financés par la :

- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les ménages.
- Redevance Spéciale dont s'acquittent les gros producteurs professionnels.

Pour rappel le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et Emballages Ménagers Recyclables est assuré par le SYDETOM66.

Recettes : redevance spéciale 108 511,65 €
 TEOM CC Aspres : 2 444 636,00 €
 PMCA : 2014 titrés sur 2015 : 225 310,00€

Le reste étant majoritairement les remboursements de personnel (maladie, accident) et le remboursement de l'Etat des emplois en contrat d'avenir ou CAE.

Pour rappel, il a été lancé en 2014 une consultation par marché négocié, pour le renouvellement du parc des bennes à ordures ménagères. Sur 2015 ont été validés deux acquisitions pour un montant global de 318 849,50€TTC à régler sur l'exercice 2016.

▪ **Vers une meilleure maîtrise des coûts et une politique « déchets » renforcée.**

Le 23 novembre 2015, le service collecte a connu de profonds changements au travers d'une importante réorganisation.

A partir de cette date les fréquences de collecte ont été réduites et les méthodes de travail ont été repensées. Ces modifications sont intervenues après plusieurs mois de réflexions, d'échanges, de réunions de travail et de relevés terrain.

La mobilisation des élus, des responsables, techniciens et agents ont permis d'aborder ces nombreux changements dans les meilleures conditions possibles.

Une communication soutenue et réactive (notamment via un flash info spécial, un standard téléphonique et une adresse mail dédiés) a permis de parer aux inquiétudes et interrogations de la population.

Ainsi les principes suivants sont entrés en vigueur :

- Réduction des fréquences de collecte (sauf durant la période estivale)
- Amélioration et Optimisation économique des tournées pour les communes dont le mode de collecte s'effectue en bacs collectifs.
- Mécanisation systématique du vidage des bacs par nos agents.

La feuille de route est ainsi toute tracée et les services techniques continueront leur travail pour maintenir et développer cette dynamique.

Votre Communauté de Communes
s'engage vers une meilleure maîtrise des coûts de collecte de vos déchets

En France, LES DÉPENSES de collecte et de traitement des déchets AUGMENTERONT inévitablement si rien n'est fait.

Sur le territoire des Aspres, afin de CONTENIR CETTE HAUSSE DES COÛTS, les modalités de collecte doivent évoluer.

Un constat :
Les bacs sont souvent sortis à motif-itérés et de façon irrégulière. Pourtant, chaque tournée du service collecte implique des moyens humains et matériels adaptés sur des distances importantes.

Un objectif :
ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ du service pour mieux maîtriser ses coûts.

Un plan d'actions :
 • RÉDUCTION DES FRÉQUENCES DE COLLECTE (sauf durant la période estivale) sur pratiquement tout le territoire (les prévisions géographiques seront données dans un deuxième temps).
 • Pour les bacs **Ordures Ménagères Réutilisables** (couvercles verts) : collecte 1 fois / semaine.
 • Pour les bacs **Tribordages Mélangés Recyclables** (couvercles jaunes) : collecte 1 fois / quinzaine.
 • AMÉLIORATION ET OPTIMISATION économique des tournées pour les communes dont le mode de collecte s'effectue en bacs collectifs.
 • MÉCANISATION systématique du vidage des bacs par nos agents

Prévision de mise en œuvre à compter d'Octobre 2015

La Communauté de Communes des Aspres est à votre écoute.
Plus d'infos sur : www.cc-aspres.fr
Vos questionnaires et vos demandes pourront être pris en compte et traités.
Mail : dechets@cc-aspres.fr
Tél : 04.48.53.21.87

Prochainement, INFORMATIONS PLUS PRÉCISES sur la nouvelle organisation.

RÉDUCTION DES FRÉQUENCES DE COLLECTE & POLITIQUE DÉCHETS

VOTRE COLLECTE CHANGE À PARTIR DU 23 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

- Pourquoi la réduction des fréquences page 2
- Contingés de tri : RAPPEL page 4
- Le Programme Local de Prévention : RAPPEL page 6
- Déchèteries : Nouveauté « la carte » page 7
- La biodégradabilité page 8
- Cas particulier : THUIR page 10
- Mémo : jours de collecte par communes page 11
- Organisation générale d'élimination des déchets ménagers et recyclables page 14
- Ensemble pour un même objectif page 15

PLANNING DE COLLECTE PAR COMMUNE, MODIFICATION DES FRÉQUENCES

	Bacs Vert OM		Bacs Jaune C3	
	Dimanches Fériés	Dimanches Impaires		
Baryule Dels Aspres	vendredi	mercredi		
Brouilla	lundi	mercredi		
Caixas	mercredi - vendredi	jeudi	mercredi	
Calmeilles	mercredi - vendredi	jeudi	mercredi	
Carrières	mercredi - vendredi	jeudi	mercredi	
Castellane	mercredi - vendredi	jeudi	mercredi	
Audoubert (Carnebou)	mercredi	jeudi	mercredi	
Faurgues	mercredi	jeudi	mercredi	
Llauro	mercredi - vendredi	jeudi	mercredi	
Montauriol	mercredi - vendredi	jeudi	mercredi	
Oms	mercredi - vendredi	jeudi	mercredi	
Péras	mercredi	jeudi	mercredi	
Ste Colombe	lundi - mercredi	mercredi	mercredi	
St Jean Lasseille	lundi	mercredi	mercredi	
Terrats	lundi - vendredi	mercredi	mercredi	
Thuir	voir plan			
Tordères	mercredi - vendredi	jeudi	mercredi	
Tresserre	samedi	jeudi	mercredi	
Nidolères (Tresserre)	lundi	jeudi	mercredi	
Touffes	lundi	mercredi	mercredi	
Villennouque	mercredi	jeudi	mercredi	
Tournée des Mas	jeudi	jeudi	jeudi	

Les points de collecte habituellement traités sur la tournée des Mas restent inchangés.

Pour déchets

Mois de Novembre et Décembre les semaines IMPAIRES sont :
 • Du 23 au 29 Novembre (semaine 48)
 • Du 07 au 13 Décembre (semaine 50)
 • Du 21 au 27 Décembre (semaine 52)

Mois de Novembre et Décembre les semaines PARIÉES sont :
 • Du 16 au 22 Novembre (semaine 49)
 • Du 14 au 20 Décembre (semaine 51)
 • Du 28 Décembre au 03 Janvier (semaine 53)

Les Déchetteries

Indicateurs	
Nombre d'agents mobilisés par la cellule	7
Coût du personnel	117 337,83
Coût des enlèvements et traitement	225 519,28
Coût divers bâtiments, fournitures, amortissements	45 760,59

La Communauté de Communes des Aspres dispose de 2 déchèteries sur son territoire :

- THUIR
- TROUILLAS

Les déchetteries sont un espace surveillé, encadré par des agents spécialisés, et aménagé autour d'un quai de déchargement avec des bennes et des conteneurs spécifiques permettant de trier les déchets, autres que OM, par catégorie.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères ou recyclables en raison de leurs poids, leur volume ou leur nature.

Objectifs

- Une lutte contre le gaspillage avec valorisation et recyclage des matières
- Réduction des dépôts sauvages
- Un service public de proximité et gratuit
- Une contribution à la protection de l'environnement

Recettes : Soutien écosystèmes (collecte DEEE) : 14 892,43 €
 Revalorisation des déchets : 36 935,75 € (fer + carton)
 Vente composteurs : 965,00

Le reste étant majoritairement les remboursements de personnel (maladie, accident).

Suite aux études et avant-projet menés en 2013, la Communauté de Communes des Aspres a réalisé en 2014 et finalisé en 2015, le réaménagement et la rénovation de ses déchèteries.

Ces travaux ont permis de répondre aux dispositions préconisées par l'ADEME et le Sydetom66 dans l'optique de :

- Améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des usagers et des agents (mise en place notamment de garde-corps devant chaque benne et d'une vidéo surveillance, tout en renforçant les clôtures et portails).
- Améliorer les conditions d'exploitation (mise en place notamment de ponts bascules avec barrières levantes et accès des administrés grâce à des badges magnétiques).

- Accroître les performances de valorisation et le nombre de filières collectées conformément au Grenelle de l'environnement.
- Etre en conformité réglementaire
- Mettre en place la vidéosurveillance

Cette opération est désormais réalisée : elle a suscité quelques mécontentements lors de la mise en place des garde-corps, mais globalement les nouveaux aménagements satisfont les usagers et le personnel.

Après plus d'un an de campagne de pré-inscriptions les cartes pour les accès et les ponts bascules ont été activés début d'année 2016. Les élus des Aspres ont fait le choix de la gratuité de l'accès pour les particuliers et la mise en place d'une tarification pour les professionnels. Il est à noter qu'au travers de leur mobilisation, les services Mairies de notre collectivité ont joué un rôle majeur (inscription des administrés, distribution des cartes, communication spécifique...)

Cette opération est cofinancée par l'ADEME, le CG66 et le SYDETOM66.

La réception des travaux, par les financeurs, a été réalisée le 21 janvier 2016.

Montant global : 900 630 € TTC

Conformément aux dispositions de la Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement un rapport complet reprenant les éléments de fonctionnement du service est établi par la collectivité est établi chaque année et présenté en Conseil Communautaire avant le 30 juin.



VOUS AVEZ DÉJÀ FAIT LA DEMANDE :
LES CARTES SONT DÉSORMAIS DISPONIBLES EN MAIRIE

POUR LES PERSONNES ENCORE NON INSCRITES :
VEUILLEZ RETIRER UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE OU EN TÉLÉCHARGEMENT SUR LE SITE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES.

<http://www.cc-aspres.fr/>
 Outils / Espace de téléchargement / Déchets

1.5.4 L'Eau & l'Assainissement

La Communauté de Communes des Aspres s'est dotée des compétences de Production et Distribution de l'Eau Potable et de Collecte et Traitement des Eaux Usées, domaines dans lesquels elle assure la maîtrise d'ouvrage.

Dans ce cadre, elle assure la maîtrise d'ouvrage pour le maintien en état optimal de fonctionnement de son patrimoine afin de garantir un niveau de services performant et de faire évoluer pour qu'il soit en capacité de satisfaire les besoins actuels et futurs.

C'est avec ce souci constant que la Communauté de Communes des Aspres a réalisé ses Schémas Directeurs d'Eau et d'Assainissement qui donnent les grandes orientations, définissent et priorisent les actions et investissements à mettre en œuvre pour les 25 années à venir.

La Communauté de Commune des Aspres assure également l'organisation, avec les services de contrôle, du suivi réglementaire et de la partie exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement réalisée en délégation de service public (affermage). Le délégataire est la société SAUR en vertu de contrats qui prendront fin le 31 décembre 2016.

Quelques chiffres clés permettent de prendre la mesure du patrimoine à gérer :

Le service Eau Potable représente :

- 15 forages, puits et sources pouvant produire plus de 16 millions de litres chaque jour,
- 35 réservoirs pouvant stocker jusqu'à 7,5 millions de litres,
- 20 stations de reprise ou surpression permettant d'assurer la distribution sur l'ensemble du territoire (de Thuir à Calmeilles et de Camélas à Brouilla),
- 312 kilomètres de réseaux (hors branchements) distribuant l'eau à près de 10 000 habitations,
- et près de 2 000 vannes et autres équipements enterrés et disséminés sur tout le territoire.



Le service Assainissement représente :

- 14 stations d'épuration traitant plus d'1 million de mètre-cubes par an,
- 29 postes de relèvement permettant d'assurer l'acheminement des eaux usées vers les stations de traitement,
- 146 kilomètres de réseaux (hors branchements) collectant les eaux usées de plus de 9 000 habitations,

Tous les ans, ce sont quelques 1,2 millions d'euros qui sont consacrés par la Communauté de Communes des Aspres pour **Préserver, Agrandir, Renouveler** son patrimoine des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Chaque année, un Rapport complet d'organisation et de gestion pour chacun des services de l'Eau Potable et de l'Assainissement est établi par la collectivité. Les rapports sont présentés en Conseil Communautaire avant le 30 juin, en complément du rapport annuel du délégataire fourni avant fin mai.

Le service Assainissement Non Collectif a été confié au syndicat SPANC66 (www.spanc66.fr).



1.5.5 Le service commun Autorisation des Droits du Sol

Le service commun pour l'instruction des Autorisation du Droit des Sols (ADS) est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015.

Seule une commune n'a pas souhaité adhérer au service commun d'Autorisation du Droit des Sols, la commune de Tresserre. Une autre commune de la Communauté ne peut bénéficier de ce service car elle n'est pas dotée d'un document d'urbanisme, il s'agit de la commune de Caixas dont les actes sont instruits par l'Etat.

Enfin, une commune hors périmètre a souhaité y adhérer également : Ponteilla-Nyls avec laquelle une convention de prestation de services a été conclue.

Ce qui suppose que le service couvre 18 communes dont 17 membres de la communauté de communes des Aspres.

Dossiers urbanisme 2015 :

Nombre d'agents mobilisés par la cellule	1
Nombre d'instructions	388
Nombre de communes bénéficiaires	18

	PC	DP	PA	CU	PD	Total
Banyuls dels Aspres	14	5	2	4		25
Brouilla	62	6	1			69
Calmeilles	1	1				2
Camélas	9	3		2		14
Castelnou	1	2		1		4
Fourques	14	3	1	2		20
Llauro	1	2		1		4
Montauriol	2	2		4		8
Oms	4	4				8
Passa	23	3		1		27
Ponteilla	21	1				22
Ste Colombe	3					3
St Jean Lasseille	45	4		3		52
Terrats	4		1	1		6
Thuir	51	9	6	4	1	71
Tordères	3	3		1		7
Trouillas	28	7				35
Villemolaque	8	3				11
Total	294	58	11	24	1	388

1.5.6 Le service commun Maintenance et Modernisation de l'Eclairage Public

Dans le cadre de la réflexion engagée en faveur de la mutualisation, la Communauté de Communes des Aspres, lors de son Conseil Communautaire du 8 Juillet 2015, a décidé de la création d'un service commun d'entretien, de maintenance et de modernisation de l'éclairage public.

Il ne s'agit pas d'un transfert de la compétence Eclairage Public des communes vers l'intercommunalité. De ce fait, le service fonctionnera à l'échelle des communes qui en manifesteront le souhait.

D'ores et déjà plusieurs communes ont délibéré favorablement à l'adhésion à ce service en totalité ou partiellement : Brouilla, Camélas, Llauro, Montauriol, Ste Colombe de la Commanderie, St Jean Lasseille, Thuir, Tordères, Villemolaque et Calmeille.

Il faut rappeler, que la plupart de ces communes partageaient déjà cette compétence à travers le SIVOM de Ponteilla. Après sa dissolution, les élus de la communauté ont souhaité reprendre le personnel impacté par cette dissolution, et créer solidairement ce service mutualisé.

Le service commun envisagé pour la maintenance et la modernisation de l'éclairage public n'a pu être mis en place en raison des réserves des services de l'Etat. Dans l'attente de son effectivité, des conventions de prestations ont été conclues entre la communauté et 11 communes de son périmètre de compétence : Brouilla - Calmeilles - Camélas-Llauro -Montauriol -Oms - Passa - Sainte-Colombe - Saint-Jean-Lasseille - Tordères - Villemolaque.

La prestation de service ainsi opérée en novembre et décembre a permis l'optimisation du fonctionnement des agents qualifiés représentant une recette de 4.810 €.

2^{EME} PARTIE

UNE POLITIQUE OFFENSIVE EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

II.1 Les Zones d'Activité économique

Avec la prise en charge, par délibération du 20/06/2012 prévoyant le transfert des ZAE existantes sur les communes de Thuir et Trouillas vers la Communauté, ce sont désormais **6 ZAE** dont la Communauté de Communes a la charge en termes d'aménagement, d'entretien, de promotion et de commercialisation.

Il est rappelé qu'à la demande du Trésorier, la ZAE CARBOUNEILLE 1 a été modifiée comptablement pour être intégrée dans le budget principal, ne faisant pas l'objet de gestion de lots suite à un changement d'affectation. La Communauté a donc la charge de 6 ZAE distinctement identifiées juridiquement et comptablement.

Ces 6 ZAE sont désormais en fonctionnement. Toutefois, 2 supposent un complément de commercialisation et 2 extensions sont à prévoir à terme :

- ✓ En cours de commercialisation : Thuir (les Espassoles), Trouillas (Le Pougerault 2)
- ✓ Projets en extension : Banyuls dels Aspres (Les Olibèdes) et Thuir (Carbouneille)

- Vente de parcelles et implantations

Sur la **ZAE Le Pougerault**, à Trouillas, en 2015, 3 parcelles, soit 1 893 m², ont été commercialisées.

A ce jour, 4 promesses d'achat sont en cours, 9 ventes ont été enregistrées au total, et 7 parcelles sont disponibles à la vente.

Une convention a été conclue avec le service économique du Conseil Général des PO, afin de bâtir ensemble une politique offensive de commercialisation de cette zone.

Il est précisé qu'a été réglée sur l'exercice 2015, la prestation initiale du géomètre sur le bornage de la zone pour 18 336,00€HT.

L'accès à la zone a été réévaluée au niveau du giratoire d'entrée. Les travaux liés et la signalétique prévus sur 2015, seront à envisager en 2016.

Sur la **ZAE des Espassoles**, ont été réglés les frais notariés liés à l'acquisition des parcelles avant travaux, pour 1 407,56€HT, et le décompte général des travaux d'aménagement pour 16 464€HT.

- Un partenariat productif à Thuir

A Thuir, c'est un Projet Urbain Partenarial, en collaboration avec la Mairie de Thuir, qui a été finalisé. Ce projet a permis l'aménagement de 7,3 ha de surface commerciale, dont l'impact en termes de création d'emplois est considérable. La viabilisation de cette zone a démarré concomitamment aux travaux de l'aménageur à compter de Septembre 2014. Les travaux d'aménagements portés par la

Communauté de Communes des Aspres ont été poursuivis en 2015 pour un montant de 2 577 481,64€TTC. Il reste à réaliser près de 200 000,00€TTC de travaux sur l'exercice 2016.

Pour rappel, le partenariat avec la ville de THUIR et l'aménageur, permet le transfert d'une recette attachée au PUP de 730 000€ sur le budget général, dont 146 000€ sont à encaisser sur 2016, à la réception définitive des travaux.

Ces zones ont nécessité une emprise foncière et des travaux d'aménagements conséquents, dont le retour sur investissement sera en premier lieu, celui de l'emploi sur le territoire, et en parallèle, une plus-value de CVAE et de CFE au niveau fiscal.

II.2 Le Tourisme

En 2009 la Communauté de Communes des Aspres a pris la compétence tourisme (promotion et structuration). La politique d'aménagement touristique de la collectivité repose aujourd'hui sur deux volets : l'acquisition du circuit de visites des caves Byrrh et le déploiement de l'Office intercommunal du Tourisme Aspres-Thuir.

D'une façon générale, la démarche de la collectivité doit permettre de mieux structurer l'offre, la mettre en réseau pour tendre vers la constitution d'une destination. L'acquisition du circuit de visites des Caves Byrrh en constitue la pierre angulaire. Les objectifs fixés par la collectivité avec les investissements injectés dans la réhabilitation du circuit de visites, est d'en doubler le nombre de visiteurs et d'y adjoindre différents produits de découverte des Aspres. Cette stratégie repose sur la dynamique portée par l'Office Intercommunal du Tourisme Aspres-Thuir qui en est le « bras armé ».

La contribution de la communauté de Communes des Aspres au déploiement de l'Office Intercommunal du Tourisme Aspres-Thuir, a consisté, outre la subvention de fonctionnement versée annuellement, au suivi des demandes de subventions auprès de l'Europe, la région et du département pour soutenir la programmation (dont la rédaction de la candidature au titre de l'appel à « Approches Territoriales Intégrées » financée par le FEDER et la contribution au Programme Leader financé par le FEADER).

La communauté, par ailleurs, mutualise un infographiste avec l'office du tourisme, lequel est en charge de la conception des supports de communication.

En 2015, la communauté de communes a essentiellement investi de l'ingénierie afin de tendre vers la création d'une école de sommellerie – Pôle de valorisation œnotouristique au sein des Caves Byrrh– et à ce titre, a présenté un projet au titre des ATI – Approche Territoriale Intégrée- financée par le FEDER et piloté par la Région Languedoc-Roussillon. Cette opération qui s'inscrit dans un plan pluriannuel d'investissements s'inscrit dans une démarche de coopération avec le Pays Pyrénées-Méditerranée et la Communauté de Communes Albères Côte vermeille Illiberis.

Au-delà de l'ATI, la collectivité a apporté les contributions nécessaires à l'intégration des actions envisagées sur le territoire en matière de développement touristique sur les divers programmes européens, nationaux et régionaux afin d'optimiser l'ingénierie financière à venir.



II.3 L'Agriculture

- **Aide à la plantation d'oliviers**

Dans la perspective de la lutte contre la déprise agricole par la diversification des productions locales, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une aide à la plantation d'oliviers, à hauteur de 500 € par hectares planté par les professionnels affiliés.

Cette aide est mise en place dans le cadre d'un partenariat avec le Syndicat AOC d'Huile d'Olives du Roussillon qui assure l'instruction du dossier et l'animation territoriale auprès des porteurs de projet.

En 2015, aucun dossier n'a été porté à terme par le Syndicat, ne générant donc aucun frais sur l'exercice.

- **Etude potences agricoles**

Lors des diverses séances de la commission agriculture de la Communauté de Communes des Aspres, il est apparu nécessaire, dans un souci à la fois économique et environnemental, de s'engager dans une analyse du fonctionnement des potences agricoles du territoire.

Un diagnostic a été réalisé par la chambre d'agriculture, faisant ressortir la nécessité d'intervention sur 14 potences agricoles en vue de leur mise aux normes, la suppression de 9 stations et du déplacement de 5 potences pour un coût total évalué à 90.650 €.

A l'issue du débat du conseil communautaire du 2 octobre 2013, il a été convenu que la communauté assurerait la maîtrise d'ouvrage permettant potentiellement des économies d'échelle pour l'ensemble des interventions à réaliser.

Lors du Conseil communautaire du 5 décembre, le Conseil Communautaire a approuvé et autorisé le Président à solliciter les subventions mobilisables pour mettre en œuvre cette opération dès 2014.

Dans le courant de l'année 2014, plusieurs communes ont souhaité modifier le projet d'implantation de leur potence agricole ce qui a conduit à une réactualisation du dossier (délibération du 26/02/2015).

Les dossiers techniques ont été établis au vu des nouvelles prescriptions des communes ; Ainsi, il s'agit désormais de 18 potences à réhabiliter avec 5 demandes de déplacement.

Les dossiers ont été déposés à la DDTM le 09 septembre 2015 pour instruction par la MISE, selon la procédure définie par l'Etat. Ils ont été en parallèle transmis au Conseil Départemental pour le volet subventions. Le cout estimatif recalé se situe désormais à 104 000 €HT.

Par courrier du 18 février 2016, la DDTM nous informe que le dossier n'est plus soumis à avis du service « Police de l'Eau ». Après accord des services départementaux, les travaux pourront être engagés au cours de l'exercice 2016.

▪ **Etude portant sur l'irrigation dans les Aspres**

Dans une situation de réchauffement climatique, de sécheresses estivales et automnales de plus en plus fréquentes, de concurrence sur un marché mondial et d'évolution de la réglementation, l'irrigation d'une plus grande partie du vignoble s'impose comme un facteur de production clé pour les prochaines années, offrant de nouvelles opportunités à la filière viticole mais également des possibilités de diversification.

C'est dans ce contexte que les élus de la Communauté de Communes des Aspres, soucieux de la préservation de son tissu économique, notamment en matière de production agricole, ont engagé, dans le cadre d'un partenariat financier avec le Conseil Général une étude permettant de définir des îlots prioritaires pour la mise en place de réseaux d'irrigation.

Plusieurs réunions de concertation ont été organisées au cours du 1^{er} semestre 2013, dont l'objectif était de fournir aux agriculteurs et responsables professionnels des secteurs concernés toutes les informations et données indispensables pour décider de la réalisation du projet :

- Les intentions et motivations des agriculteurs,
- La rentabilité économique du projet,
- Les aspects techniques (réseau à construire), réglementaires (ressource disponible) et financiers.

Cette étude a permis de définir les 4 secteurs où les agriculteurs étaient demandeurs en matière d'irrigation : Thuir, Terrats-Fourques, Passa et Tresserre.

Une seconde étude a été engagée afin de vérifier la disponibilité de la ressource en eau (Etude réalisée par BRL Ingénierie).

Il en ressort 2 ressources mobilisables : le canal de Thuir et la rivière Canterrane.

Ainsi les études montrent la faisabilité technique de l'irrigation sur 2 secteurs (Terrats-Fourques – 180ha et Passa – 90ha) pour un coût de travaux de l'ordre de 7M€.

L'année 2015 a consisté à présenter le projet aux instances réglementaires afin de vérifier et motiver l'accompagnement des partenaires. Une réunion s'est tenue en Préfecture le 10 novembre 2015 validant l'opportunité du projet et permettant aux acteurs représentatifs des différentes instances d'évoquer la démarche à suivre. Un cahier des charges listant les différents champs des études à mener pour l'aboutissement du projet doit être soumis au cours du premier semestre 2016 à l'avis de ce comité de suivi afin de vérifier la cohérence du projet avec les objectifs des organismes partenaires (autorités réglementaires, financeurs, gestionnaire/utilisateurs).

II.4 Soutien à l'économie locale par l'attribution de subventions

La Communauté de Communes réserve 100 000€ sur son budget pour soutenir les actions engagées auprès de ses habitants, qu'il s'agisse d'activités liées à la petite enfance, au développement touristique et économique ou aux manifestations culturelles ayant vocation à intéresser les résidents de l'intercommunalité.

A ce titre, les associations suivantes ont été considérées par le conseil communautaire, support de développement économique :

Association ASDAMA (Association pour le Développement des Arts et de la Musique en Aspre) pour l'organisation de 9 manifestations sur le territoire intercommunal au mois de Mai 2014. Chacun des événements étant structuré autour d'un concert de musique vivante, d'une dégustation de vins et de produits de terroir, d'un événement artistique. 3 600€ ont été attribués.

Association des Amis d'Alain Marinaro pour le Festival d'Eté AMusikenVignes.

Il s'agit d'un Festival de musique classique alliant musique et vins : 6 concerts de musique classique réalisés chez les vigneron du territoire intercommunal, par de jeunes interprètes de haut niveau, dégustation et vente des produits viticoles, pour le soutien de la politique économique et patrimoniale de sauvegarde de la vigne, en offrant un œnotourisme de qualité. Ont été attribués 400€/manifestation, soit 2400 euros.

Association Foyer Rural pour le Festa de les Bruixes : 2 jours de spectacles de rue, alliant découverte, costumes, musique sur le thème des sorcières et autres personnages fantastiques. Ont été attribués 3000€

ADELFA

L'Association ADELFA a en charge de la lutte contre les risques de grêle dans le Département à partir d'un réseau de diffuseur d'iodure d'argent. La Communauté a été sollicitée. 950€ ont été attribués.

Par ailleurs, la communauté de communes des Aspres a pris part à l'élaboration de la candidature au titre du Programme Leader (financé par le FEADER), présentée par le Pays Pyrénées-Méditerranée, pour lequel une enveloppe de près de 2M° d'euros a été mobilisée. La thématique retenue pour cette candidature est celle du développement économique. A ce titre, un règlement intérieur d'attribution d'aides directes aux entreprises est en cours d'élaboration.

3^{EME} PARTIE

DEVELOPPEMENT LOCAL ET CADRE DE VIE

III.1 Attractivité territoriale -

III.1.1 Les travaux sous Maîtrise d'ouvrage intercommunale en 2015

Dans le cadre de son programme en faveur d'un aménagement rationnel du territoire assorti de sa politique d'équipements structurants la communauté de communes des Aspres a assuré la Maîtrise d'Ouvrage et le financement d'un certain nombre d'opérations répondant à un enjeu de développement économique ou de préservation du cadre de vie :

Création d'une halle des sports à Thuir

Localisation des travaux: Avenue Mitterrand à Thuir
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres
Maitre d'œuvre : Agence Matte Devaux Rousseau (Montpellier)
Coût estimatif de l'opération : 4 600 000 € TTC
Etudes : sep 2011 – juin 2013
Durée des travaux : avril 2014 – août 2015



Aménagement de la traversée de ville à Montauriol

Localisation des travaux: Montauriol - RD2
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres
Maitre d'œuvre : S'ABIG – Entreprise Colas
Coût de l'opération : 96 000€TTC
Durée des travaux : 1 mois. Réalisation 12/2015 – 01/2016



Aménagement de la traversée de ville à Banyuls dels Aspres

Localisation des travaux: Avenue de la Tramontane
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres
Maitre d'œuvre : AGT + Entreprise COLAS
Coût estimatif de l'opération : 382 000 € TTC
Durée des travaux : 3 mois à partir d'avril 2016



Aménagement de la traversée de ville à Camelas

Localisation des travaux: Camelas – Hameau de Bellecroze
Maitre d'ouvrage : Communauté de Communes des Aspres
Maitre d'œuvre : S'ABIG – Entreprise Colas
Coût de l'opération : 165 000 €TTC
Durée des travaux : 2 mois. Réalisation 12/2015 – 01/2016 (voirie) + Eclairage public (12/2015 + intervention 04/2016)



III.1.2 Les études en cours de la communauté de communes des Aspres

Au cours de l'année 2015, les programmes de travaux des opérations d'aménagement suivantes ont été réalisés.

Ils ont permis d'engager les consultations pour choisir une équipe de maîtrise d'œuvre.

Il s'agit de :

Bistrot de Pays de Calmeilles : Enveloppe financière : 243 520 € HT

Bistrot de Pays d'Oms (+ espace scolaire en groupement de commande avec la commune).
Enveloppe financière : 450 000 € HT pour le bistrot + 205 000 HT pour la parie scolaire

Aménagement du RAM (avec déplacement) : Enveloppe financière : 130 000 € HT (travaux)

III.1.3 Les fonds de concours de la communauté de communes des Aspres

En 2015, ont été attribués par le Conseil Communautaire les fonds de concours suivants :

2015	BROUILLA	Construction de garderie et salle de motricité	08/04/2015	102 281,00 €	2015	72 681,44
	PASSA	Réalisation d'une école maternelle	08/04/2015	300 000,00 €	2015	150 000,00
TOTAL 2015				402 281,00 €		222 681,44 €

III.2 L'Habitat

Dans le cadre de sa compétence « Politique du logement et du cadre de vie », la Communauté de Communes des Aspres a souhaité mettre en place des Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat.

III.2.1 Aide financières pour la mise en valeur des façades privées

Lors du Débat d'orientations budgétaires 2015, il a été convenu que l'opération Façade, pour l'aide financière à la rénovation des façades des particuliers en centre ancien, n'était pas reconduite, après plus de 16 années d'accompagnement.

Sur l'exercice 2015, n'ont donc été versés que les soldes de subventions attribuées jusqu'en 2014, soit : 6 opérations ont été finalisées, pour un coût total de travaux de 63.861,92€ et une participation de la collectivité de 11 457€, correspondant à 18 % du montant des travaux.

III.2.2 L'aide financière pour l'installation de chauffe-eau solaires individuels

Aujourd'hui, chacun d'entre nous est confronté au défi énergétique que notre société se doit de relever. Non polluante, économique, facilement renouvelable, aisément transformable, telle est l'énergie solaire.

Issue de technologies en constante amélioration, les chauffe-eau solaires individuels sont désormais des équipements simples, robustes et fiables.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes des Aspres a décidé de mettre en place un dispositif d'aide financière communautaire afin de favoriser l'installation des chauffe-eau solaires individuels. Le montant de cette aide s'élève à 200 €.

Sur 2015, aucun dossier n'a été présenté.

III.2.3 Financement et Mise en place d'une permanence de l'ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 66) propose des permanences mensuelles à Thuir, en partenariat avec la Communauté de Communes des Aspres.

Une équipe de juristes spécialisés sur tous les thèmes du logement et de l'habitat apporte des réponses aux problèmes rencontrés par les usagers ou les professionnels sur des questions touchant leur logement (acquisition, location, copropriété, voisinage, énergie, défiscalisation etc.). Il s'agit d'offrir aux habitants des Aspres la possibilité de disposer d'une consultation juridique **gratuite** en lien avec



le logement. Les permanences sont assurées **tous les 3ème Vendredi du mois** dans les locaux de la communauté (Immeuble multifonctions – Allée Hector Capdellayre à **Thuir**)

Ce service public de proximité est proposé de manière neutre, gratuite et personnalisé.

La Communauté de Commune verse par ailleurs une contribution annuelle à l'ADIL d'un montant de 10 centimes d'euros par habitant, soit pour 2015 : 1 933,90€ (population insee 2014).

III.3 La Cohésion sociale

III.3.1 Aide au permis de conduire

La Communauté de Communes des Aspres aide les jeunes de 19 à 25 à financer leur permis de conduire automobile, à hauteur de 300 €, complémentaires à l'aide apportée par le Conseil Général.

En 2015, 40 jeunes ont pu bénéficier de cette contribution, pour un montant global d'opération de 12 000 €.

III.3.2 L'aire d'Accueil des gens du Voyage

La gestion de l'aire de voyage implantée sur la commune de THUIR est déléguée à la Société HACIENDA, qui en assure la gestion, les permanences, la fréquentation dans le respect des règles, et les encaissements. Celle-ci sous traite l'entretien de l'aire à la société SERCOL.

Dernier trimestre 2015, la même société ayant été retenue au terme d'une nouvelle consultation dans le cadre des marchés publics, le contrat a été renouvelé.

Ce service fait l'objet d'une convention annuelle dite ALT 2, entre l'Etat (DDTM) - les instances départementales et régionale (CAF- ARS) et, depuis Avril 2015, le gestionnaire direct de l'aire, soit la société HACIENDA en question, en lieu et place de la Communauté.

Cette convention assure au gestionnaire une subvention de fonctionnement selon de nouveaux critères depuis mars 2015, plus restrictifs :

- nombres de place disponibles utilisables : part fixe
- taux de fréquentation : part variable

Elle est versée au gestionnaire par la Caisse d'Allocations Familiales sous réserve de fonctionnement conforme à différentes prescriptions techniques attachées aux nouveaux critères.

Il a été convenu, avant renouvellement de contrat, du reversement par la Société HACIENDA, de l'intégralité de la subvention ainsi versée au titre de 2015 ; et dans le corps du nouveau contrat, il a été convenu que la part fixe de la subvention serait directement déduite du montant mensuel à régler au titre de la prestation de gestion de l'aire, avec une régularisation en fin d'année si besoin au regard de la part variable.

Cout du fonctionnement 2015		Recettes de Fonctionnement 2015	
Gestion HACIENDA :	49 393,12€	Encaissements des fluides et emplacements :	15 523,22 €
Entretien : Société SERCOL :	17 872,85€	ALT 2 Caf (Solde CCA + Hancienda):	<u>43 292,75€</u>
Frais annexes :		Soit	58 815,97€
- téléphonie, fluides, entretien bâtiment :	14 952,03€	* à noter : la régularisation au titre de la part variable de la	subvention ALT2 sera créditée sur l'exercice 2016, pour
- intérêt de la dette :	<u>9 735,43 €</u>	201,07€	
Soit	91 953,43€		

Cout d'investissement 2015:		Recettes d'Investissement 2015 :	
Capital de la dette :	<u>21 132,18 €</u>	Subv.annuité emprunt :	13 948,00 €
	21 132,18 €	Soit	13 948,00 €
Soit un coût net restant à la charge de la collectivité de : 40 321,64 €			

III.3.3 Subventions aux associations communales

La Communauté de Communes réserve 100 000€ sur son budget pour soutenir les actions engagées auprès de ses habitants, qu'il s'agisse d'activités liées à la petite enfance, au développement touristique et économique ou aux manifestations culturelles ayant vocation à intéresser les résidents de l'intercommunalité.

Les associations concernées sont désignées par les mairies de l'intercommunalité, et les subventions sont votées en début d'année pour l'année en cours. Les versements ne sont effectifs qu'au vu d'un état de réalisations de la dépense, dûment certifié par le trésorier ou le Président de l'association.

Liste des associations retenues en 2015 au titre de la contribution communautaire :

COMMUNES	ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	Subvention 2015
BANYULS DELS ASPRES	FOYER RURAL BANYULS ASPRES EDUCATION POPULAIRE	4 700,00
BROUILLA	COMITE ANIMATION	4 000,00
CAIXAS	ASSOC.ALZINE DES CAIXANENCs	1 700,00
CALMEILLES	COMITE ANIMATION	1 200,00
CAMELAS	CULTURELLE POUR SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	3 000,00
CASTELNOU	FOYER RURAL	2 800,00
FOURQUES	FOURC ANIM	4 000,00
LLAURO	ASSOC.L'ESQUIROL	2 500,00
MONTAURIOL	COMITE ANIMATION	2 200,00
OMS	LOISIRS D OMS ASD	2 500,00
PASSA	PASSANIMATIONS	3 500,00
STE COLOMBE	ASSOC.LA DU	1 800,00
STJLASSEILLE	FOYER RURAL	3 500,00
TERRATS	ASSOC.TERRATS ANIMATIONS	3 200,00
THUIR	OMCA	25 000,00
TORDERES	TORDERES EN FETE	2 100,00
TRESSERRE	FOYER RURAL	3 800,00
TROUILLAS	FA SI LA LIRE	6 000,00
VILLEMOLAQUE	FOYER RURAL	4 500,00

Ont été versés, au regard des états de dépenses et recettes présentés par les associations respectives, 73 923,87€ en 2015.

Association Les 3 Petits Tours

Cette association œuvre dans le domaine de la Petite Enfance, et constitue un lieu d'éveil et de rencontres enfants-parents au travers d'ateliers de lecture, des actions « Joue avec Moi » et « Tralala lire » sur le territoire.

Le montant 2014 de la subvention attribuée à l'association « Les 3 petits tours » a été reconduit, soit 3.500 € pour 2015.

III.4 La coopération intercommunale & la mutualisation

Les réunions intercommunales regroupant les agents de la communauté et les secrétaires généraux et DGS des communes ont été mises en place en 2012 afin de favoriser les interactions de ces collectivités au service de la population.

Ce dialogue territorial a été renforcé afin de bâtir collectivement le schéma de mutualisation de services en 2015. A ce titre, plusieurs rencontres ont permis d'amender le support établi au fil des mois (commissions, réunions intercommunales, participation aux conseils municipaux...)

Le Schéma de mutualisation des Aspres a été approuvé à l'unanimité par les élus communautaires et la majorité des conseils municipaux des Aspres, au 31/12/2015.

Commune	Délibération
BANYULS DELS ASPRES	Avis Favorable Unanime
BROUILLA	Avis Favorable Unanime
CAIXAS	30/11/2015
CALMEILLES	Avis Favorable à la majorité - 1 Abstention
CAMELAS	07/12/2015
CASTELNOU	25/11/2015
FOURQUES	Avis Favorable Unanime
LLAURO	Avis Favorable Unanime
MONTAURIOL	30/10/2015
OMS	Avis Favorable Unanime
PASSA	Avis Favorable Unanime
SAINTE COLOMBE	Avis Favorable Unanime
SAINT JEAN LASSEILLE	29/10/2015
TERRATS	Avis Favorable à la majorité - 2 Abstention – 1 contre
THUIR	Avis Favorable Unanime
TORDERES	Avis Favorable Unanime
TRESSERRE	
TROUILLAS	Avis Favorable Unanime
VILLEMOLAQUE	Avis Favorable Unanime
CC ASPRES	Avis Favorable Unanime

Plusieurs observations ont été mentionnées sur les délibérations de Tordères et Calmeilles (prises à l'unanimité) : achat mutualisé d'un broyeur et prise de compétence intercommunale de la piscine municipale de Thuir.

Dans les préconisations qui y figurent plusieurs types d'opérations ont été engagés ou sont projetées à court terme :

1/ Le développement et le déploiement des services communs :

Le service commun des Autorisations des Droits du Sol a fait l'objet d'une convention avec la commune de Ponteilla à effet au 1^{er} Juillet 2015.

Cette prestation extracommunautaire a permis d'optimiser le fonctionnement du service à hauteur de 1.200 € (instruction de 22 permis dont 10 gratuits) sur 6 mois. De même, le nombre de permis instruits à l'échelle des communes membres du service commun (18) s'élève à 388.

Le service commun envisagé pour la maintenance et la modernisation de l'éclairage public n'a pu être mis en place en raison des réserves des services de l'Etat. Dans l'attente de son effectivité, des conventions de prestations ont été conclues entre la communauté et 11 communes de son périmètre de compétence : Brouilla - Calmeilles - Camélas-Llauro -Montauriol -Oms - Passa - Sainte-Colombe - Saint-Jean-Lasseille - Tordères - Villemolaque.

La prestation de service ainsi opérée a permis l'optimisation du fonctionnement des agents qualifiés à hauteur de 150 heures en 3 mois.

2/ La commande publique

Lors de l'élaboration du schéma de mutualisation une demande forte en faveur de la commande publique s'est exprimée. Un groupe de travail a été réuni le 04/12/2015 avec les secrétaires généraux des communes, afin de préciser les besoins de chaque collectivité.

Dans un premier temps, un groupement de commande, piloté par la communauté de communes permettra d'engager une consultation portant sur :

- Les fournitures administratives : CC Aspres + OIT Aspres-Thuir, Llauro et Villemolaque
- Les fournitures d'entretien : CC Aspres + OIT Aspres-Thuir, Llauro, Villemolaque et Brouilla

Ces 2 consultations seront engagées respectivement aux mois d'Avril et Juin 2016

Les autres pistes de mutualisation (en matière de commande publique) sont conditionnées à l'échéance des marchés en cours ou à venir :

- Analyse et prélèvement des surfaces, en matière d'hygiène et sécurité alimentaire / Contrôle légionellose / Contrôle insectes
- Incendie et Sécurité des bâtiments / Vérification des extincteurs / Désenfumage
- Contrôle des installations électriques (diagnostic puis contrôles périodiques)
- Contrôle technique des véhicules
- Fournitures pneumatiques.....

3/ La mutualisation horizontale

- Les communes de Saint Jean Lasseille, Banyuls dels Aspres et Brouilla, se sont réunies dans le cadre de la réflexion relative à l'élaboration du schéma de mutualisation afin de mettre en place une police municipale mutualisée. A ce jour, 4 réunions préparatoires ont été organisées.
- Les communes de Sainte-Colombe, Montauriol, Tordères et Llauro se sont concertées et ont approuvé le choix de mutualiser leurs moyens pour faire appel à un bureau d'étude spécialisé dans les réglementations et l'élaboration d'un Plan d'aménagement et de développement durable ainsi qu' à un cabinet d'avocats assurant la protection juridique.

4/ Mutualisation ascendante

La prise des compétences Restauration scolaire et Enfance Jeunesse ont été assorties d'une mise à disposition du personnel communal sur ces services afin d'optimiser leur fonctionnement, de maintenir l'emploi dans les communes concernées, tout en conservant une certaine stabilité pour les enfants bénéficiant de ces services.

A ce jour sont concernés :

- la restauration scolaire avec le personnel d'entretien et d'encadrement selon les sites
- les accueils de loisirs et points jeunes avec le personnel d'entretien
- les temps d'activités périscolaires, avec le personnel encadrant

D'autres formes de mutualisation sont également à noter avec la mise à disposition de matériel (tractopelle sur la déchetterie de Trouillas, minibus avec les associations du territoire, balayeuse de Thuir sur l'Aslh), ou le remboursement de frais divers (transports restauration scolaire, frais liés à l'immeuble siège de la communauté).

Il est également rappelé que dans le cadre de la mutualisation et des économies d'échelle sur le territoire, différentes opérations sont déjà assurées : plateforme dématérialisée des marchés, logiciel services familles, logiciel cadastre,...dont les accès ont été ouverts aux communes pour optimiser la praticité et la réactivité des mises à jour des informations sur le périmètre.

4^{EME} PARTIE

LES ASPRES, UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE SON ENVIRONNEMENT

IV.1 Le plan de prévention des déchets

La Communauté de Communes des Aspres engagée dans le Programme Local de Prévention des déchets :

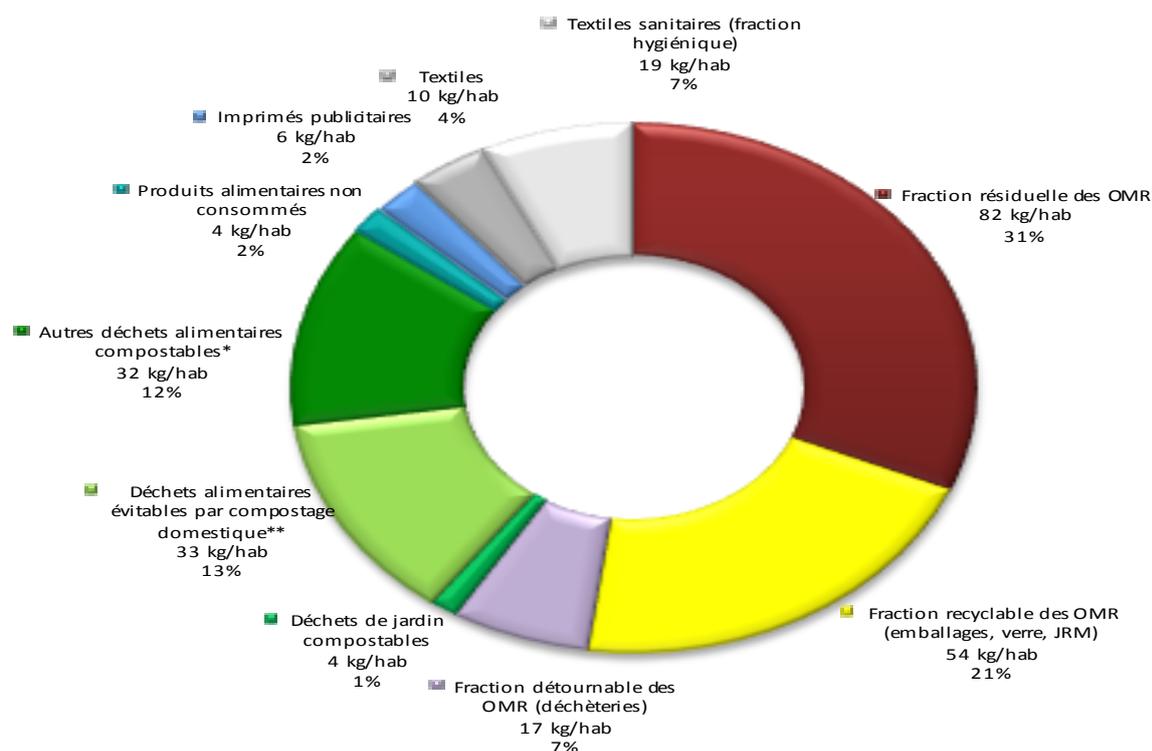
Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant : tel est l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement.

La croissance démographique, l'évolution des modes de vie et les habitudes alimentaires ont une incidence sur l'augmentation de la quantité de déchets produits.

- La production d'ordures ménagères par Français a ainsi doublé en 40 ans.
- Un français produit, en moyenne, 390 kg de déchets ménagers chaque année.

Près de 70% des déchets contenus dans notre poubelle d'Ordures Ménagères sont détournables.

Ci-dessous la caractérisation des poubelles Ordures Ménagères réalisée sur les Aspres atteste de ce constat.



Ainsi une dynamique impulsée par l'ADEME, le Sydetom66, le Conseil Général et la Communauté de Communes des Aspres prend forme sur notre territoire autour des problématiques liées à ce « gisement d'évitement ».

En termes de performance, un bilan du PLPD a été présenté par le SYDETOM pour l'année 2014. Ce bilan a permis de définir les principaux axes de travail pour 2015.

Si nos performances sont très satisfaisantes en ce qui concerne le compostage et l'éco exemplarité, le rapport préconise néanmoins de renforcer la collecte de textile ainsi que le taux d'équipement « stop pub ».

- **Le compostage individuel : un levier d'action majeur**

Une implication forte et engagée autour d'une stratégie commune :

En 2012 la Communauté de Communes des Aspres a décidé de mettre en place une démarche collective pour assurer le déploiement des composteurs individuels en prenant en charge une partie importante de leur coût initial.

En termes de mode opératoire, chaque commune dispose ainsi d'un stock de composteurs livrés par la Communauté des Aspres, qu'elle propose à ses administrés sous réserve d'un règlement de 5€ par équipement.

Les composteurs sur notre territoire : des chiffres sans précédent :

Depuis Juillet 2012 (date de l'entrée en vigueur de notre stratégie communautaire après la création des sous régies et mise en place des stocks dans les communes) 967 composteurs ont été déployés à ce jour sur notre territoire. A noter qu'en 2015 la vente de composteurs a augmenté de +37% par rapport à 2014.

Les premiers composteurs partagés en pied d'immeuble du département installés sur les Aspres :

En partenariat avec l'office HLM 66 la résidence la colla sur Trouillas a été équipée de composteurs partagés. Cette résidence est une zone pilote sur le département.

Au-delà de l'aspect environnemental, l'aspect humain et social a été mis en avant sur ce projet.

Ainsi pour parfaire cette initiative et la rendre accessible à tous, une dalle bétonnée a été réalisée par l'office HLM afin que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à ce site.

De plus, en 2014, des composteurs partagés ont été installés sur la camping de Llauro, mis à la disposition des campeurs et permettent de réduire les tonnages d'OM collectés sur ce point.



▪ **La collecte du textile : une collecte en progression**

Au travers des colonnes spécifiques installées sur notre territoire (15 communes équipées à ce jour) près de 50 tonnes de textiles ont ainsi pu être collectées sur les Aspres en 2015. Ce type de déchet est ainsi récupéré, revalorisé et se retrouve ainsi détourné de nos poubelles d'ordures ménagères et des bennes tout-venant de déchèteries dont les coûts de traitement restent élevés.

▪ **Le diagnostic verre : un outil efficace pour optimiser les performances de collecte:**

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Communauté de Communes des Aspres tend à détourner toujours d'avantage les flux de déchets n'étant pas destinés aux poubelles d'ordures ménagères.

Dans cette optique les déchets de type « verre » représentent un levier d'action majeur.

Dans notre département, le parc de 2600 colonnes à verre mis à la disposition de la population permanente et saisonnière, a permis de recycler 31kg/hab./an, un chiffre qui nous situe dans la moyenne nationale mais qui laisse encore une marge de progression de 25 kg/hab./an.

Afin de permettre un maillage toujours plus important de notre territoire, et optimiser les taux de captage des colonnes à verre, un diagnostic verre a été réalisé par le Sydetom66.



Un rendu du travail réalisé par la Communauté de Communes des Aspres a été exposé au Sydetom66 durant un Conseil Supérieur de la Collecte.

Dans cette continuité la Communauté de Communes des Aspres s'est engagée, le 10 novembre 2015, sur le pacte Point verre.



IV.2 La politique de l'eau

La Communauté des communes exerce de nombreuses compétences, dont celle de « la protection et la mise en valeur de l'environnement » qui inclue notamment :

- Le Service Public d'eau potable regroupe les missions de production et distribution de l'eau au travers de l'aménagement et de la gestion des réseaux collectifs, des ouvrages de stockage et de distribution de l'eau (forages, stations de surpression et de reprise) et de l'ensemble des équipements associés (pompes, vannes, réducteurs de pression ...),
- Le Service Public de l'Assainissement des eaux usées comprend la collecte des eaux usées et leur traitement avant rejet au milieu naturel ; de même que pour l'Eau Potable, l'organisation et la gestion des réseaux collectifs de collecte des eaux usées, des ouvrages de traitement (Station d'épuration, poste de relèvement) et des équipements associés appartiennent à la Communauté de Communes des Aspres.

(Pour mémoire : la compétence assainissement autonome a été transférée au SPANC 66).

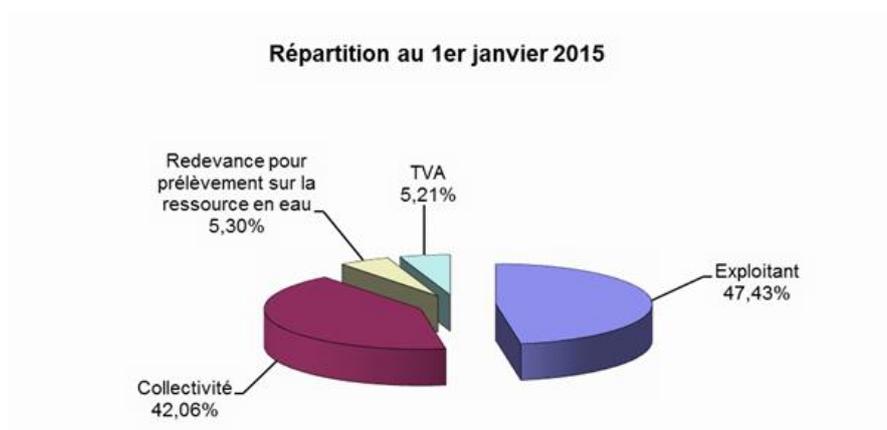
Pour réaliser les investissements nécessaires pour **Préserver, Agrandir, Renouveler** le patrimoine des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement, la communauté de commune des Aspres dispose de financements issus de la **part collectivité de la facture** d'eau ainsi que, pour des opérations ciblées, de subventions attribuées par le Conseil Départemental 66 et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

L'**exploitation** des Services de l'Eau et de l'Assainissement, déléguée par contrats de DSP à la société SAUR, est rémunérée par la **part « Exploitant » de la facture** d'eau.

Le **prix du m³ pour 2015 s'établissait à 4,285€ TTC** sur la base d'une facture 120m³ dont **2,194€ TTC pour l'Eau Potable** et **2,091€ TTC pour l'Assainissement**.

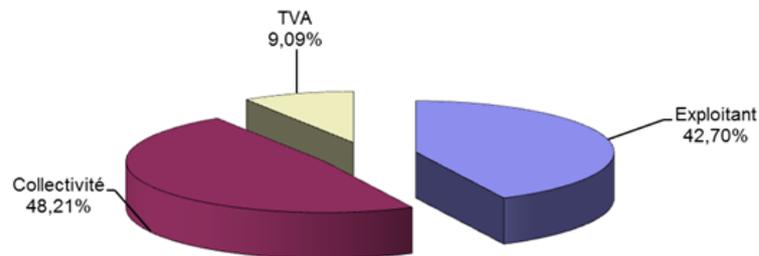
La répartition de la facture par bénéficiaire était :

Pour l'eau potable :



Pour l'Assainissement :

Répartition au 1er janvier 2015



EAU POTABLE :

Dans le contexte de raréfaction de la ressource et de sa nécessaire maîtrise, la Communauté de Communes des Aspres a engagé une réflexion pour une gestion rationnelle de la ressource en eau potable et une définition des moyens dont elle dispose pour optimiser son exploitation.

Cette réflexion a été lancée à travers la réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable, dont l'élaboration a été confiée à un prestataire externe sous le pilotage de la Commission Eau de la collectivité.

Ce Schéma Directeur, aujourd'hui finalisé, concerne l'ensemble du territoire de la communauté des communes des Aspres et définit les orientations d'aménagement permettant à la communauté des communes de subvenir aux besoins futurs en eau potable, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Il présente, d'une part, les aménagements des infrastructures (production, transfert, stockage + maillage de sécurité)... indispensables à la pérennisation du Service d'Eau Potable et identifie, d'autre part, les principaux secteurs devant faire l'objet de renouvellement pour diminuer les fuites du réseau de distribution.

En 2016, les premiers travaux d'aménagement et de sécurisation des infrastructures seront engagés par notamment les études de réalisation d'un nouveau réservoir sur la commune de Fourques, qui alimente 14 communes du territoire intercommunal.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES :

En matière d'environnement, la collaboration avec les communes pour l'élaboration des documents d'urbanisme permet de prendre en compte les besoins futurs des installations de dépollution des eaux usées, intégrant le développement de l'urbanisation.

Les schémas directeurs d'assainissement, réalisés pour l'ensemble des communes, permettent de prioriser les travaux de réhabilitation des canalisations et des ouvrages, dont, pour les plus importants, ceux de restructuration de la collecte des eaux usées au travers de la Prade de Thuir, à l'amont immédiat de la Station d'épuration intercommunale de Thuir. Ces travaux, débutés en 2014, par le renouvellement de 1200 mètres de canalisation de refoulement des eaux usées sous le chemin de La Prade, se sont poursuivis en 2015 par la mise en place d'un poste de refoulement d'une

technologie innovante. En 2016, le renouvellement de la canalisation de collecte du domaine des rosiers (Thuir) mettra un point final à la réhabilitation/restructuration des réseaux du secteur.

En 2012, la Communauté de Communes des Aspres avait mis en service deux nouvelles stations d'épuration pour les communes de Passa-Villemolaque et Trouillas ; fin 2015, c'est le chantier de reconstruction/agrandissement de la station d'épuration intercommunale de Thuir, assurant le traitement des communes de Thuir, Terrats, Sainte Colombe de la Commanderie et Llupia, qui a débuté. Le chantier durera jusqu'en octobre 2017.

PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS EN 2015 :

Thuir : Renouvellement des canalisations d'Eau Potable et d'Assainissement de la place Péri, de la rue et de l'impasse de la Poissonnerie, et de l'avenue de l'Amiral Nabona.
Mise en place d'un poste de refoulement et d'un transformateur EDF sur la canalisation de refoulement de la Prade.

Fourques : Renouvellement des canalisations d'Eau Potable et d'Assainissement autour de la place de la Mairie et aménagement des voiries.
Renouvellement et restructuration des réseaux d'alimentation du réservoir et de transfert vers le réseau gravitaire de la commune.

Llauro : Dévoiement du réseau Eau Potable sous la RD615 - Entrée LLAURO
Renouvellement des canalisations d'Eau Potable et d'Assainissement de la rue des Cerisiers et création d'un plateau traversant devant la mairie.

Brouilla : Protection des canalisations principales de collecte et de refoulement du poste de relevage principal des eaux usées : dévoiement du refoulement et enrochement de la berge du ravin de la basse d'en Biern.

Banyuls dels Aspres :
Renouvellement des canalisations d'Eau Potable et d'Assainissement de l'avenue de la Tramontane, de la rue de l'Aire.

PRINCIPAUX TRAVAUX ET ÉTUDES PRÉVUS EN 2016 :

Thuir : Poursuite de la construction de la STEP Intercommunale de Thuir et renouvellement de réseaux (rue Arago)

Banyuls dels Aspres : Aménagement des voiries de l'avenue de la Tramontane et de la rue de l'Aire
Renouvellement des canalisations d'Eau Potable et d'Assainissement de l'avenue de la Gare.
Création d'un maillage de sécurisation de la distribution d'eau potable entre Banyuls dels Aspres et Saint Jean Lasseille.

Trouillas : Renouvellement des canalisations d'Eau Potable et d'Assainissement de l'Avenue des Albères.

Villemolaque : Renouvellement des canalisations d'Eau Potable et d'Assainissement de l'Avenue des Pyrénées.

Saint Jean Lasseille : Renouvellement des canalisations d'Eau Potable et d'Assainissement de l'Avenue de La Mairie.

Castelnou : Renouvellement du réseau et du traitement des eaux usées du Mas Janillou.

Fourques : Etudes pour la construction d'un nouveau réservoir d'Eau Potable pour la sécurisation de la distribution.

Tout le territoire :

Etude, diagnostic décennal règlementaire et réhabilitation de 7 forages (Banyuls dels Aspres, Brouilla, Terrats Canterrane et Château d'eau, Trouillas, Thuir Lavoir et Thuir Mas Ripoll).

Réalisation des travaux prescrits par les arrêtés préfectoraux des forages F1bis de Fourques et des puits du Mas Ripoll.

Etude, diagnostic et réhabilitation de 6 réservoirs (Thuir – Mas Ripoll et Causse Hôpital, Camélas, Caixas – Fontcouverte, Tordères – réservoir Village et Llauro – réservoir Village).

Etablissement du schéma de Distribution de l'Eau Potable définissant les zones pouvant bénéficier d'une alimentation en Eau potable par le réseau public.

Etude de faisabilité de la mise en œuvre d'assainissement regroupé sur des hameaux où l'assainissement non collectif est trop contraint à titre individuel (Thuir - Ferme école, Montauriol – Hameau des Hostalets, Villemolaque – Mas Sabole, Caixas – 4 hameaux).

Assistance à Maitrise d'ouvrage pour la procédure de Délégation de Services Publics de l'exploitation des services d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif.

ANNEXES

Annexe 1- Attribution de compensation

						2015
73921 Dépenses = Reversement Attribution de compensation aux Communes						
Attrib°	Communes	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	4e Trimestre	TOTAL VERSE au 31/12/2015
86 409,23	Banyuls Dels Aspres	<i>totalité en un seul règlement</i>				86 409,23
37 633,97	Brouilla	<i>totalité en un seul règlement</i>				37 633,97
2 454,49	Caixas	<i>totalité en un seul règlement</i>				2 454,49
1 217,29	Calmeilles	<i>totalité en un seul règlement</i>				1 217,29
11 843,54	Camélas	<i>totalité en un seul règlement</i>				11 843,54
11 924,07	Castelnou	<i>totalité en un seul règlement</i>				11 924,07
12 774,20	Fourques	<i>totalité en un seul règlement</i>				12 774,20
2 055,51	Llauro	<i>totalité en un seul règlement</i>				2 055,51
388,36	Montauriol	<i>totalité en un seul règlement</i>				388,36
7 539,63	Oms	<i>totalité en un seul règlement</i>				7 539,63
19 187,58	Passa	<i>totalité en un seul règlement</i>				19 187,58
19 490,73	St Colombe	<i>totalité en un seul règlement</i>				19 490,73
13 755,95	St Jean Lasseille	<i>totalité en un seul règlement</i>				13 755,95
912,83	Terrats	<i>totalité en un seul règlement</i>				912,83
1 093 487,45	Thuir	<i>totalité en un seul règlement</i>				1 093 487,45
1 963,28	Torderes	<i>totalité en un seul règlement</i>				1 963,28
55 209,79	Tresserre	<i>totalité en un seul règlement</i>				55 209,79
61 612,10	Trouillas	<i>totalité en un seul règlement</i>				61 612,10
98 958,98	Villemolaque	<i>totalité en un seul règlement</i>				98 958,98
1 538 818,98	TOTAL	-	-			1 538 818,98
						le 16/11/2015

Communauté de Communes des Aspres
Restauration scolaire

Remboursement frais 2015

le 31/12/15

				RBSMT
	-			
Groupe 1	<u>Aspresivo</u>	(personnel)		14 892,13 €
Groupe 2	<u>Thuir</u>	(transport et personnel)		20 585,64 €
	<u>Terrats:</u>	(transport et personnel)		25 332,93 €
Groupe 3	<u>Communes</u>	QTE REPAS 2015	base	
	BANYULS	8 249	3,89	32 088,61
	BROUILLA	10 553	3,89	41 051,17
	FOURQUES	10 819	3,89	42 085,91
	PASSA	6 266	3,89	24 374,74
	ST JEAN LASSEILLE	16 628	3,89	64 682,92
	TRESSERRE	8 064	3,89	31 368,96
	TROUILLAS	16 795	3,89	65 332,55
	VILLEMOLAQUE	9 389	3,89	36 523,21
	OMS	643	6,00	3 858,00
	TOTAL	87 406		341 366,07
TOTAL FRAIS année 2015				402 176,77 €

Annexe 3 Remboursement par les communes des frais de personnel périscolaire

La compétence périscolaire attachée à la réforme des rythmes scolaires, fait l'objet de mouvements comptables

En DEPENSES : remboursement par convention, du personnel communal attachée à l'exercice de la compétence. Les écritures relatives à l'année scolaire 2014-2015 sont mandatées sur l'exercice comptable 2015.

En RECETTES : reversement du fonds de soutien attribué au groupement compétent, mais versés aux communes. Est titrée l'intégralité des versements effectués sur l'année 2015 (acompte 2 de l'année scolaire 2014-2015 et acompte 1 de l'année scolaire 2015-2016).

COMPETENCE PERISCOLAIRE 2014-2015						
Temps d'Activités Périscol. - Convention avec les communes						
Opérations comptables sur l'exercice 2015:						
	Etats Paiements Remboursements		TOTAL RBSMT Année 2014-2015	Solde	Acompte	TOTAL FDS AMORCAGE ENCAISSE
	Période Sept.2014-Déc.2014	Période Janv.2015 -Juillet 2015		ASRE 2014-2015	ASRE 20145-2016	
	Montant	Montant		Acompte 2	Acompte 1	
BANYULS DELS ASPRES		3 270,40	3 270,40	3 416,67	1 750,00	5 166,67
BROUILLA	536,26	4 318,24	4 854,50	4 350,00	2 016,67	6 366,67
FOURQUES			-	7 800,00	3 870,00	11 670,00
LLAURO	1 014,75	2 708,30	3 723,05	1 583,33	766,67	2 350,00
OMS	715,40	970,90	1 686,30	450,00	216,67	666,67
PASSA			-	3 660,00	1 890,00	5 550,00
SAINT JEAN LASS			-	6 033,33	5 610,00	11 643,33
TERRATS			-	2 033,33	983,33	3 016,66
THUIR	3 416,40		3 416,40	39 210,00	19 650,00	58 860,00
TORDERES		1 686,30	<i>(aspressivo)</i>	633,33	283,33	916,66
TRESSERRE	2 044,00	357,70	1 686,30	2 616,67	1 300,00	3 916,67
TROUILLAS	2 146,20	3 372,90	5 519,10	6 450,00	3 250,00	9 700,00
VILLEMOLAQUE		1 737,40	1 737,40	8 010,00	3 840,00	11 850,00
	14 829,71	11 063,74	25 893,45	86 246,66	45 426,67	131 673,33
			mandatés en 2015			titrés en 2015

Annexe 4 Remboursement aux communes des frais Bâtiments & Personnels– Déchetterie, ALSH et PIJ

DEPENSES 2015 REMBOURSEES AUX COMMUNES POUR PRESTATIONS INTERCOMMUNALES	
COMMUNE DE TROUILLAS	3 500,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 12/2015	200,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 11/2015	300,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 10/2015	300,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 09/2015	250,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 08/2015	250,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 07/2015	350,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 06/2015	300,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 05/2015	300,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 04/2015	400,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 03/2015	300,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 02/2015	250,00 €
MISE A DISPOSITION TRACTOPELLE 01/2015	300,00 €
COMMUNE DE BROUILLA	14 042,24 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH BROUILLA 4° TRIMESTRE 2015	3 772,12 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH BROUILLA 3° TRIMESTRE 2015	2 057,33 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH BROUILLA 2° TRIMESTRE 2015	1 722,01 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH BROUILLA 1° TRIMESTRE 2015	4 223,57 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL PIJ BROUILLA 4° TRIMESTRE 2015	701,76 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL PIJ BROUILLA 3° TRIMESTRE 2015	539,81 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL PIJ BROUILLA 2° TRIMESTRE 2015	593,79 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL PIJ BROUILLA 1° TRIMESTRE 2015	431,85 €
COMMUNE DE THUIR	37 227,29 €
Frais RAM	
LOYER RAM 4°TRIMESTRE 2015	1 008,00 €
LOYER RAM 3°TRIMESTRE 2015	1 008,00 €
LOYER RAM 2°TRIMESTRE 2015	1 008,00 €
LOYER RAM 1°TRIMESTRE 2015	1 008,00 €
Frais ALSH & PIJ	
PISCINE PIJ ÉTÉ 2015	111,00 €
REMBOURSEMENT PERSONNEL ALSH 2° SEMESTRE 2014	4 572,35 €
MISE A DISPOSITION BALAYEUSE 2014	158,46 €
Frais annexes restauration scolaire <small>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</small>	
REMBOURSEMENT ADOUCISSEUR RESTAURATION SCOLAIRE 2014	1 592,32 €
REMBOURSEMENT MAINTENANCE MONTE CHARGE 2014	2 007,36 €
Frais immeuble multifonction <small>Accusé certifié exécutoire</small>	
LOYER IMF 2° SEMESTRE 2015	7 500,00 €
LOYER IMF 1° SEMESTRE 2015	7 500,00 €
REMBOURSEMENT MAINTENANCE ASCENSEUR IMF 2014	1 557,28 €
REMBOURSEMENT GAZ IMF 2014	3 928,90 €
REMBOURSEMENT CHAUFFAGE IMF 2014	1 930,28 €
REMBOURSEMENT EAU IMF 2014	2 337,34 €
Frais CTC - Mécanicien	2 290,82€